

*Emploi,
Solidarité sociale
et Famille*

Québec 

PROJETS PILOTES À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS : SONDAGE AUPRÈS DES PERSONNES PARTICIPANTES

RAPPORT D'ÉVALUATION

DIRECTION DE L'ÉVALUATION (DE)

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA RECHERCHE,
DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE (DGARES)**

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES (DGP)

SEPTEMBRE 2004

**425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1**

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	V
Liste des figures	IX
Sommaire	XI
Chapitre 1 : Introduction	1
1.1 Mandat	1
1.2 Structure du rapport	1
Chapitre 2 : Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés	3
2.1 Problématique	3
2.2 Gestion des projets et ressources disponibles	4
2.2.1 Gestion des projets	4
2.2.2 Ressources financières	4
2.3 Description	5
2.3.1 Clientèles participantes	5
2.3.2 Organismes promoteurs ou coordonnateurs	5
2.3.3 Organismes partenaires et sous-traitants	5
2.3.4 Rôles des directions régionales d'Emploi-Québec	5
2.3.5 Volets d'intervention	6
Sensibilisation et promotion	6
Prévention des mises à pied	6
Adaptation	6
Participation à la vie active	6
Chapitre 3 : Démarche d'évaluation	7
3.1 Stratégie d'évaluation	7
3.2 Objectifs de l'évaluation	7
3.3 Questions d'évaluation	8
3.4 Méthode d'évaluation	8

3.4.1	Instrumentation -----	9
3.4.2	Construction d'indicateurs -----	9
3.4.3	Projets et participants visés par l'étude -----	11
3.4.4	Répondants et population d'enquête -----	13
3.4.5	Pondération et correction des résultats -----	14
3.4.6	Présentation des résultats -----	14
3.4.7	État de la participation -----	15
3.4.8	Interruption avant terme -----	15
Chapitre 4	Situation des personnes avant leur participation -----	17
4.1	Principales caractéristiques des participants -----	17
4.2	Situation d'emploi avant la participation -----	20
4.2.1	Occupation d'emploi -----	20
4.2.2	Autres indicateurs de la situation d'emploi -----	22
4.2.3	Satisfaction par rapport à l'emploi -----	24
4.3	Recherche d'emploi avant la participation -----	26
4.4	Utilisation de prestations avant la participation -----	26
4.5	Licenciement collectif avant la participation -----	28
4.6	Sommaire de la situation avant la participation -----	29
	Profil sociodémographique -----	29
	Expérience de travail antérieure -----	29
Chapitre 5	Participation -----	31
5.1	Période de participation et durée -----	31
5.2	Raisons de la participation -----	31
5.3	Principales activités réalisées -----	32
5.4	Appréciation des participants sur les activités -----	33
5.5	Satisfaction générale par rapport aux projets et aux processus -----	33
5.5.1	Satisfaction quant aux projets -----	33
5.5.2	Satisfaction quant aux processus -----	36
5.6	Perception des effets globaux -----	36

5.7	Présence en emploi pendant la participation -----	38
5.7.1	Personnes en maintien en emploi -----	38
5.7.2	Personnes en réinsertion en emploi -----	38
5.7.3	Autres indicateurs de la situation d'emploi -----	39
5.8	Sommaire des résultats sur la participation -----	41
Chapitre 6 : Effets à court terme	-----	43
6.1	Situation d'emploi après la participation -----	43
6.1.1	Présence ponctuelle en emploi (au moment du sondage) -----	43
6.1.2	Principale occupation autre que l'emploi au moment du sondage -----	45
6.1.3	Autres indicateurs de la situation d'emploi -----	46
	Présence cumulative en emploi -----	46
	Proportion de temps en emploi -----	47
	Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et salaire horaire moyen -----	49
	Satisfaction du nombre d'heures travaillées en moyenne -----	50
6.2	Utilisation de prestations après la participation -----	53
6.3	Sommaire des principaux résultats concernant les effets à court terme -----	56
	Emploi -----	57
	Assistance-emploi et assurance-emploi -----	58
Chapitre 7 : Conclusion	-----	61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	
Répartition des projets pilotes en fonction du volet d'intervention -----	11
Tableau 2	
Regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale en fonction du volet d'intervention -----	13
Tableau 3	
Base de sondage et nombre de répondants -----	14
Tableau 4	
État de la participation des personnes au moment du sondage -----	15
Tableau 5	
État de l'interruption avant terme des participants -----	16
Tableau 6	
Profil sociodémographique des participants -----	18
Tableau 7	
Répartition selon l'âge et le sexe des participants -----	18
Tableau 8	
Statut selon le soutien public du revenu des participants en réinsertion en emploi -----	19
Tableau 9	
Répartition selon le sexe et le statut selon le soutien public du revenu des participants -----	19
Tableau 10	
Répartition selon l'âge et le statut selon le soutien public du revenu des participants en réinsertion en emploi -----	20
Tableau 11	
Occupation d'au moins un emploi dans l'année précédant la participation chez les personnes en réinsertion en emploi -----	20
Tableau 12	
Occupation d'au moins un emploi dans l'année précédant la participation chez les personnes en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale -----	21
Tableau 13	
Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et salaire horaire moyen dans l'année précédant la participation à un PPTA -----	23
Tableau 14	
Proportion du temps en emploi dans l'année précédant la participation à un PPTA -----	23

Tableau 15	
Satisfaction des personnes en rapport au nombre d'heures travaillées en moyenne et à la rémunération obtenue dans l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés avant leur participation à un PPTA -----	24
Tableau 16	
Répartition selon le nombre d'heures travaillées dans l'emploi ou les emplois occupés par les personnes avant leur participation à un PPTA et leur satisfaction -----	25
Tableau 17	
Répartition selon le salaire horaire moyen obtenu dans l'emploi ou les emplois occupés par les personnes avant leur participation à un PPTA et leur satisfaction -----	25
Tableau 18	
Pourcentage de personnes en réinsertion en emploi n'ayant pas occupé d'emploi l'année précédant leur participation à la recherche d'emploi durant cette période-----	26
Tableau 19	
Utilisation de prestations par les personnes en réinsertion en emploi avant leur participation à un PPTA -----	27
Tableau 20	
Licenciement collectif des personnes avant leur participation à un PPTA -----	28
Tableau 21	
Durée moyenne des projets pilotes exprimée en mois d'après leur regroupement selon la nature de l'intervention principale -----	31
Tableau 22	
Pourcentage de personnes qui ont participé aux principales activités offertes dans les projets pilotes -----	33
Tableau 23	
Accord des personnes avec des énoncés généraux de satisfaction -----	34
Tableau 24	
Attentes des personnes face au projet pilote auquel elles ont participé -----	34
Tableau 25	
Appréciation des personnes par rapport au projet pilote auquel elles ont participé -----	36
Tableau 26	
Accord des personnes concernant certains aspects du projet pilote auquel elles ont participé -----	37
Tableau 27	
Pourcentage de personnes mentionnant que la participation à un PPTA améliore les chances de ne pas recourir au soutien public du revenu selon leur statut au soutien public du revenu -----	37
Tableau 28	
Contribution du projet pilote au maintien ou à la réinsertion en emploi des participants -----	38

Tableau 29	
Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et salaire horaire moyen dans l'emploi que les personnes ont occupé pendant leur participation à un PPTA -----	39
Tableau 30	
Proportion selon l'emploi occupé pendant la participation et certains aspects concernant le projet pilote et les personnes en réinsertion en emploi -----	40
Tableau 31	
Taux de présence en emploi des participants au moment du sondage -----	43
Tableau 32	
Pourcentage de personnes en emploi au moment du sondage en fonction de leur statut selon le soutien public du revenu au début de leur participation pour les participants en réinsertion -----	44
Tableau 33	
Taux de présence en emploi au moment du sondage en fonction du niveau de scolarité atteint-----	45
Tableau 34	
Taux de présence en emploi au moment du sondage en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale -----	45
Tableau 35	
Principale occupation des participants autre que l'emploi au moment du sondage -----	46
Tableau 36	
Taux de présence cumulative en emploi pour l'ensemble des personnes après leur participation à un PPTA -----	46
Tableau 37	
Taux de présence cumulative en emploi en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale-----	47
Tableau 38	
Proportion de temps en emploi pour l'ensemble des personnes après leur participation à un PPTA -----	48
Tableau 39	
Proportion de temps en emploi en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale-----	49
Tableau 40	
Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et salaire horaire moyen pour l'ensemble des personnes ayant occupé au moins un emploi après leur participation à un PPTA -----	49
Tableau 41	
Salaire horaire moyen en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale -----	50

Tableau 42

Satisfaction en rapport au nombre d'heures travaillées en moyenne pour les personnes ayant occupé au moins un emploi après leur participation à des projets de réinsertion en emploi ----- 51

Tableau 43

Répartition selon le nombre d'heures travaillées dans l'emploi ou les emplois occupés par les personnes après leur participation à des projets de réinsertion en emploi et leur satisfaction ----- 51

Tableau 44

Répartition selon les intérêts et compétences professionnels des personnes et l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés après leur participation à un PPTA ----- 52

Tableau 45

Utilisation de prestations par les personnes après leur participation à un PPTA ----- 53

Tableau 46

Utilisation de prestations de l'assistance-emploi après la participation en fonction du statut selon le soutien public du revenu des participants avant leur participation pour les personnes en réinsertion en emploi ----- 54

Tableau 47

Indicateurs d'utilisation de prestations en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale ----- 55

Tableau 48

Synthèse des principaux résultats obtenus aux indicateurs estimés dans le cadre de cette étude ----- 59

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Nombre de mois sans emploi des personnes en réinsertion en emploi n'ayant pas occupé un emploi dans l'année précédant leur participation à un PPTA -----	21
Figure 2 Pourcentage de personnes en fonction du salaire horaire moyen obtenu dans l'année précédant leur participation à un PPTA -----	23
Figure 3 Pourcentage de personnes en fonction du nombre de semaines travaillées dans l'année précédant leur participation à un PPTA -----	24
Figure 4 Pourcentage de personnes ayant reçu des prestations de l'assistance-emploi dans l'année précédant leur participation à un PPTA selon la durée de réception de ces prestations -----	27
Figure 5 Pourcentage de personnes ayant reçu des prestations de l'assurance-emploi dans l'année précédant leur participation à un PPTA selon la durée de réception de ces prestations -----	28
Figure 6 Pourcentage de personnes ayant fait l'objet d'un licenciement collectif en rapport à l'année précédant leur participation à un PPTA -----	29
Figure 7 Pourcentage de personnes en fonction du salaire horaire moyen dans l'emploi qu'elles ont occupé lors de leur participation à un PPTA -----	40
Figure 8 Pourcentage de participants qui occupaient un emploi au moment du sondage en fonction de leur âge -----	44
Figure 9 Pourcentage de personnes en fonction de la proportion de temps en emploi après leur participation à un PPTA -----	48
Figure 10 Pourcentage de personnes en fonction du salaire horaire moyen obtenu dans l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés après leur participation à un PPTA -----	50
Figure 11 Taux de présence cumulative en emploi chez les personnes en réinsertion en emploi selon différentes périodes en rapport à la participation à un PPTA -----	52
Figure 12 Pourcentage de personnes ayant reçu des prestations de l'assistance-emploi selon le nombre de mois à l'assistance-emploi après leur participation à un PPTA -----	54

Figure 13

Pourcentage de personnes ayant reçu des prestations de l'assurance-emploi
selon le nombre semaines à l'assurance-emploi après leur participation à un PPTA ----- 56

Figure 14

Taux de présence cumulative à l'assistance-emploi et à l'assurance-emploi
chez les personnes en réinsertion en emploi selon différentes périodes
en rapport à la participation à un PPTA ----- 56

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE

Une entente entre le gouvernement du Canada et celui du Québec au sujet des Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés (PPTA) a été signée en octobre 2000 pour une durée de trois ans (2000 - 2003). Cette entente a été prolongée dans un premier temps jusqu'au 31 mars 2004, puis par la suite jusqu'au 31 mars 2005. Ce rapport s'intéresse aux PPTA de la période 2000 - 2003. L'entente mentionne que le Québec est responsable de la gestion des PPTA sur son territoire et de la mise en œuvre d'approches novatrices devant favoriser le maintien ou la réinsertion en emploi de travailleurs âgés de 55 à 64 ans et, exceptionnellement, entre 50 et 54 ans. Il est également responsable de l'évaluation de ces projets. Le présent sommaire porte sur les projets pilotes de la période 2000 - 2003.

2. L'ÉVALUATION

Le cadre d'évaluation des PPTA comprend quatre volets. Le premier, de nature qualitative, correspond à l'évaluation de la mise en œuvre par études de cas. Cinq PPTA ont été analysés. Le second qui constitue la pièce majeure de l'évaluation repose sur un sondage auprès des participants. Cette étude, dont les résultats sont décrits dans le présent rapport, permet d'évaluer les effets à court terme des PPTA. Le troisième consiste en un bilan des PPTA du point de vue des acteurs, excluant les participants. Les résultats proviennent de questionnaires expédiés par la poste aux promoteurs et aux partenaires. Le rapport est en cours de production. Enfin, le dernier volet sera une synthèse des principaux résultats des trois premiers volets.

3. LA MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été conduite par la Direction de l'évaluation (DE) du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF). La collecte des informations par sondage auprès des personnes qui ont participé à des PPTA et la production des tableaux de base ont été réalisées par la firme Impact Recherche du Groupe Cossette communication. La DE a procédé aux analyses et a produit le rapport. Le questionnaire a été développé par le MESSF. La firme a réalisé le prétest du questionnaire sous la supervision du MESSF. Cette étude a porté sur les périodes avant, pendant et après la participation. Il s'agit, notamment, de la situation d'emploi, de la recherche d'emploi et de l'utilisation de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi. Les résultats ont été analysés en fonction notamment du sexe, de l'âge, du niveau de scolarité atteint et du statut selon le soutien public du revenu au début de la participation. On distingué les personnes en maintien de celles en réinsertion en emploi. Rappelons que la plupart des personnes en maintien étaient inscrites à des projets en gestion prévisionnelle. Au cours de la période 2000 - 2003, ces projets ont surtout porté sur le développement d'outils pour les entreprises. Des analyses ont été réalisées selon un regroupement des projets basé sur la nature de l'intervention principale. Au total, 718 personnes ont répondu au sondage, ce qui représente un taux de réponse de 62 % si l'on ne tient compte que des numéros de téléphone valides. Dans le but de s'assurer de la meilleure représentativité possible des répondants par rapport à la population de base des participants aux PPTA, tous les résultats de cette étude ont été pondérés en fonction de deux variables, soit le sexe et l'âge. Des vérifications ont aussi été faites pour les variables provenance régionale et statut selon le soutien public du revenu mais aucune différence significative n'a été décelée entre les répondants et la population.

4. LES RÉSULTATS

4.1 LA SITUATION DES PERSONNES AVANT LEUR PARTICIPATION

UN PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE VARIÉ MAIS AVEC CERTAINES CARACTÉRISTIQUES PLUS PRÉSENTES

Près des deux tiers sont des hommes (62 %). C'est davantage le cas pour les personnes en maintien en emploi (74 %). Les personnes sont majoritairement âgées entre 55 et 59 ans (62 %). Près des deux tiers vivent en couple avec (19 %) ou sans enfant (44 %). Le niveau de scolarité atteint est varié. Plus du quart (28 %) des participants ont un niveau inférieur à un secondaire 5, plus du tiers (36 %) ont un secondaire 5

général ou professionnel et l'autre tiers (36 %) ont atteint un niveau postsecondaire. Les deux tiers (66 %) des personnes proviennent de régions éloignées (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean) puisque la plupart des projets ont été réalisés dans ces régions. C'est nettement plus élevé que le poids relatif de ces régions par rapport à l'ensemble du Québec. Leur statut selon le soutien public du revenu au début de leur participation est largement associé à l'assurance-emploi : prestataires actifs (49 %) et admissibles (22 %). Les prestataires de l'assistance-emploi ne représentent qu'une personne sur sept (14 %).

UNE VASTE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL ANTÉRIEURE PLUS RÉCENTE POUR UNE MOITIÉ ET UN PEU MOINS POUR LES AUTRES. DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTAIENT ASSOCIÉES À CETTE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Les trois quarts (75 %) ont 30 années ou plus d'expérience de travail. C'est davantage le cas pour les personnes en maintien en emploi (81 %) dont plus de la moitié de ces dernières ont 40 ans ou plus d'années de travail antérieures. La moitié (51 %) de celles en réinsertion avaient une expérience de travail dans les 12 mois ayant précédé leur participation. Pour les autres, l'expérience la plus récente se situait surtout dans les 13 à 24 mois. Les emplois occupés au cours de l'année précédant la participation avaient les caractéristiques suivantes : en moyenne 35 heures par semaine et 14,00 \$ de l'heure. La majorité des personnes étaient satisfaites du nombre d'heures travaillées (83 %) et de la rémunération (68 %). Les trois quarts (74 %) des personnes qui n'avaient pas occupé d'emploi dans les 12 mois avant leur participation étaient à la recherche d'un emploi. D'autres avaient des problèmes de santé ou avaient décidé de prendre leur retraite. Enfin, près d'une personne sur cinq (18 %) a déjà fait l'objet d'un licenciement collectif au cours des cinq années précédant leur participation et pour près de la moitié d'entre elles (46 %), le licenciement a eu lieu en 2000.

4.2 LA PARTICIPATION

LES BESOINS DES PERSONNES PARTICIPANTES ÉTAIENT VARIÉS

Malgré que l'entente initiale a couvert la période 2000 - 2003, les PPTA se sont surtout réalisés en 2001 (8 projets) et en 2002 (15 projets). La durée moyenne des PPTA a été de 17 mois. Les besoins qui ont amené les personnes à participer à un projet de réinsertion en emploi sont avant tout reliés à un soutien à la recherche d'un emploi. Pour d'autres, cela passe par l'acquisition d'une formation ou par une réorientation de carrière. Des besoins liés à la reconnaissance sociale ou à l'établissement de liens sociaux ont aussi été mentionnés.

UNE VARIÉTÉ D'ACTIVITÉS OFFERTES À L'IMAGE DE LA DIVERSITÉ DES PROJETS ET DES BESOINS DES PARTICIPANTS

Les activités réalisées dans les PPTA étaient variées et elles reflètent la diversité des projets expérimentés. On semble avoir combiné l'approche individuelle (entrevues individuelles (85 %) et rencontres régulières avec un conseiller (71 %)) et de groupe (sessions d'information concernant le projet (69 %) et entrevues de groupe (67 %)). Les autres activités sont directement reliées aux besoins identifiés par les clients (recherche d'emploi, planification de carrière, formation, etc.).

UN NIVEAU DE SATISFACTION ÉLEVÉ MALGRÉ QUELQUES ASPECTS ENCORE PERFECTIBLES

La satisfaction a été élevée pour les processus au début et en cours de participation (informations, accueil). Le suivi après la participation reçoit toutefois une appréciation un peu plus faible. Les participants considèrent dans une bonne proportion que le PPTA auquel ils ont participé est satisfaisant dans son ensemble (86 %) et qu'il mérite d'être recommandé à d'autres travailleurs âgés (89 %). Une plus faible proportion (79 %) de participants considère toutefois que le PPTA était bien adapté aux travailleurs âgés. Lorsque l'on interroge les personnes sur la réponse du PPTA à leurs attentes, environ le quart (24 %) mentionne de manière insuffisante ou pas du tout. Pour un grand nombre, la passe par l'obtention d'un emploi ou leur maintien en emploi, ce qui n'a pas été le cas pour tous. Cela vient donc affecter le taux de satisfaction lié à leurs attentes. Le soutien offert et la qualité de la formation sont d'autres facteurs qui influencent la perception de la réponse aux attentes.

DES PERCEPTIONS QUANT AUX EFFETS DES PROJETS SOMME TOUTE ASSEZ POSITIVES

En termes d'effets, les perceptions des participants sont modérées. La contribution au développement de nouvelles compétences obtient le plus haut pourcentage (80 %). On est moins nombreux à croire à des effets de prévention (64 %) et de mobilité interne (66 %) pour les participants dans les projets de maintien en emploi. La prévention au recours à un soutien public du revenu est un effet davantage perçu par les prestataires actifs de l'assurance-emploi (77 %). L'occupation d'un emploi lors de la participation concerne 18 % des participants en réinsertion en emploi. Certains PPTA prévoyaient l'occupation d'un emploi en cours de participation, notamment des projets de formation en entreprise. Pour les projets de maintien en emploi, la plupart des personnes (93 %) ont occupé le même poste aux mêmes conditions.

4.3 LES EFFETS À COURT TERME

L'EMPLOI

UN TAUX DE RÉINSERTION QUI APPARAÎT ÉLEVÉ COMPTE TENU QU'IL S'AGIT D'UNE CLIENTÈLE PLUS DIFFICILE À RÉINSÉRER EN EMPLOI

TAUX DE PRÉSENCE PONCTUELLE EN EMPLOI

La présence ponctuelle en emploi présente la situation d'emploi au moment du sondage, soit en moyenne 12 mois après la fin de la participation. Pour les personnes en réinsertion, la présence était à ce moment de 49 %. Les personnes en maintien en emploi y étaient dans 88 % des cas. Il faut demeurer prudent dans l'interprétation de ces résultats puisque certains projets étaient à l'étape de la construction d'outils. La mesure de l'effet à plus long terme sera plus révélatrice sur ce point.

Par rapport aux mesures actives d'Emploi-Québec dont le taux ponctuel en emploi pour les personnes de 45 ans et plus a été estimé à 58 %, le taux obtenu dans le cadre des PPTA semble très satisfaisant, surtout en considérant le fait que les personnes de 55 ans et plus se réinsèrent en emploi beaucoup plus difficilement que celles de 45-54 ans.

Comme pour les mesures actives d'Emploi-Québec, le taux varie selon le statut du soutien public du revenu. Le plus haut taux du volet réinsertion est obtenu pour les prestataires actifs de l'assurance emploi (56 %) et le plus bas pour les prestataires de l'assistance-emploi (32 %). Cela ne signifie toutefois pas que les PPTA sont plus efficaces pour la clientèle de l'assurance-emploi par rapport celle de l'assistance-emploi. La présence d'un groupe de comparaison permettant de mesurer les effets nets démontrerait possiblement le contraire. Cette étude ne permet pas de statuer sur cette question. Sachant que les personnes de 55 ans et plus s'insèrent plus difficilement en emploi que les autres (y compris les 45-54 ans), en l'absence d'intervention, nous pouvons conclure que les PPTA ont des effets positifs et que le niveau de réinsertion est particulièrement élevé.

TAUX DE PRÉSENCE CUMULATIVE EN EMPLOI

La présence cumulative en emploi traduit le fait d'avoir occupé au moins un emploi depuis la fin de la participation. Elle est de 63 % pour les projets de réinsertion et à 92 % pour ceux de maintien en emploi.

Comparativement aux mesures actives d'Emploi-Québec, pour lesquelles on a obtenu dans les 12 mois suivant la participation un taux de présence cumulative en emploi de 72 % pour les personnes de 45 ans et plus, le taux obtenu pour les PPTA dans le cas des personnes en réinsertion en emploi apparaît très satisfaisant. Il est intéressant de constater que les PPTA ont permis une réinsertion en emploi pour les travailleurs âgés qui étaient absents du marché du travail depuis plus d'un an avant leur participation. Effectivement, le taux de présence cumulative en emploi est de 52 % pour ces personnes et il est de 70 % pour celles qui avaient travaillé l'année précédente.

TAUX DE PRÉSENCE PONCTUELLE ET CUMULATIVE EN EMPLOI EN FONCTION DE LA NATURE DE L'INTERVENTION PRINCIPALE DES PROJETS

Par regroupement des PPTA, ce sont les projets de formation générale ou spécifique pour lesquels on observe le plus de présence ponctuelle ou cumulative, suivis des projets liés à une fermeture d'entreprise ou à un licenciement collectif. Les projets de formation en entreprise semblent donner un meilleur résultat

pour la présence cumulative que pour la présence ponctuelle. Quant aux projets axés sur la recherche d'emploi, ils obtiennent des taux un peu plus faibles. Il faut toutefois être prudent dans l'interprétation de ces résultats car on ne contrôle pas les différences dans les caractéristiques des personnes d'un regroupement de PPTA à l'autre.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS OCCUPÉS

Le salaire horaire moyen pour l'emploi ou les emplois occupés après la participation à un PPTA a été de 14,33 \$ pour les personnes en maintien et de 12,88 \$ pour celles en réinsertion. Il était respectivement à 13,90 \$ et 14,07 \$ pour la période précédant la participation. Pour les personnes en maintien en emploi, il y a eu une légère hausse tandis qu'à l'inverse, les personnes en réinsertion ont vu en moyenne leur salaire horaire diminuer. Une partie de ces dernières ont par conséquent accepté des emplois moins bien rémunérés que ceux qu'elles occupaient antérieurement. Près des deux tiers (65 %) des personnes en emploi après leur participation à des projets de réinsertion ont occupé un emploi à temps plein et le tiers, un emploi à temps partiel. Il est intéressant de noter que 63 % personnes travaillant à temps partiel sont satisfaites du nombre d'heures travaillées. Il existe un lien entre l'emploi ou les emplois occupés après la participation à un PPTA et les intérêts (70 %) et les compétences (73 %) professionnels des personnes.

L'UTILISATION DE PRESTATIONS DU SOUTIEN PUBLIC DU REVENU POUR LES PERSONNES EN RÉINSERTION

DES TAUX DE PRÉSENCE À L'ASSISTANCE-EMPLOI COMPARABLES AVANT ET APRÈS LA PARTICIPATION

Une personne sur six (16 %) a reçu des prestations d'assistance-emploi alors qu'on en avait 17 % l'année précédant la participation. Ce ne sont généralement pas les mêmes personnes qui ont eu recours à l'assistance-emploi avant et après leur participation puisque l'on a observé des effets positifs d'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi après leur participation. La présence à l'assistance-emploi est plus grande pour les personnes ayant participé à des projets de recherche d'emploi (23 %) ou de formation générale ou spécifique (22 %).

UNE DIMINUTION SIGNIFICATIVE DE LA PRÉSENCE À L'ASSURANCE-EMPLOI APRÈS LA PARTICIPATION

Le quart (26 %) a reçu des prestations de l'assurance-emploi après la participation, ce qui représente en fait moins de la moitié de la proportion de personnes qui en ont reçues l'année précédant la participation (59 %). La présence à l'assurance-emploi est nettement plus marquée pour les personnes ayant participé à des projets impliquant une fermeture d'entreprise ou un licenciement collectif.

5. LA CONCLUSION

Les besoins ayant amené les travailleurs âgés à participer à un projet de réinsertion en emploi sont variés. Pour plusieurs, ils sont reliés à un soutien à la recherche d'emploi. Pour d'autres, le PPTA leur a permis l'acquisition d'une formation ou une réorientation de carrière. Des besoins se rapportant à la reconnaissance sociale ou à l'établissement de liens sociaux ont également été mentionnés. Globalement, les travailleurs âgés ont mentionné que le PPTA auquel ils ont pris part méritait d'être recommandé à d'autres travailleurs d'expérience. Ce qui indique une perception très positive de la réponse aux besoins. Elle l'est un peu moins lorsque la réinsertion en emploi n'a pas été réussie, ce qui est normal en soi. Une plus faible proportion considère que le PPTA était bien adapté aux travailleurs âgés. Il y aurait donc place à des adaptations plus grandes selon une personne sur cinq.

Il est intéressant de noter, dans le cadre des PPTA, l'ouverture qui a été faite aux travailleurs âgés à des projets de formation. Si on exclut les projets reliés au maintien en emploi, c'est près de la moitié des participants qui ont été dans des projets de formation en entreprise ou de formation générale ou spécifique. Les données statistiques indiquent que la participation à la mesure de formation représente environ 15 à 20 % de toutes les nouvelles participations pour l'ensemble de la clientèle et cette proportion est davantage plus faible pour les 55 ans et plus. D'ailleurs, une recherche récente au ministère indique

une certaine réticence de la part de certains interlocuteurs à offrir ce type de mesure à des personnes plus âgées en raison du faible rendement anticipé de cette participation à cause de leur âge avancé¹.

Une forte majorité des personnes ont très apprécié les différentes activités auxquelles elles ont participées dans le cadre de leur PPTA. Les travailleurs âgés ont mentionné dans une forte majorité que le PPTA auquel ils ont participé a été satisfaisant dans son ensemble. Leur satisfaction est élevée aussi en ce qui concerne les processus au début et en cours de participation, soit les informations transmises avant et pendant le PPTA ainsi que l'accueil reçu de la part du CLE. Le suivi après la participation a reçu toutefois une appréciation un peu plus faible. En effet, certaines personnes ont affirmé qu'elles auraient souhaité plus de suivi après leur participation. Toutefois, d'autres, surtout celles qui étaient en milieu de travail, ne voulaient pas de suivi après la participation, notamment par crainte d'être étiqueté par leurs collègues de travail.

Trois travailleurs âgés sur quatre ont mentionné que le PPTA a répondu tout à fait ou assez bien à leurs attentes. Pour plusieurs, la réponse à leurs attentes passe par le maintien ou l'obtention d'un emploi, ce qui n'a pas été le cas pour tous. Cela vient donc affecter le taux de satisfaction lié à leurs attentes. Le soutien et la qualité de la formation offerts ont été d'autres facteurs ayant influencé la perception de la réponse aux attentes.

Si l'on ne tient pas compte du pourcentage de personnes qui n'avaient pas encore terminé leur participation au moment du sondage, près du quart des participants ont interrompu leur participation avant terme. Le retour au travail pour les participants en réinsertion en emploi demeure la principale cause d'interruption. Pour d'autres, il s'agit plutôt d'un manque d'intérêt personnel, d'un projet ne correspondant pas à leurs besoins ou de problèmes de santé.

Pour les travailleurs âgés ayant participé à des projets de réinsertion, le taux de présence ponctuelle en emploi est d'environ un sur deux et près des deux tiers ont occupé au moins un emploi après leur participation. Ces résultats sont très satisfaisants si on les compare à ceux obtenus dans l'évaluation des mesures actives en raison de l'âge avancé des participants. La présence en emploi pour les personnes en réinsertion varie selon le statut du soutien public du revenu. Il faut toutefois éviter de conclure que les PPTA ont été plus efficaces pour un groupe ou l'autre. Étant donné que les personnes de 55 ans et plus s'insèrent plus difficilement en emploi que les autres (y compris les 45-54 ans), en l'absence d'intervention, on peut penser que les PPTA ont eu des effets nets importants et positifs sur des participants. On a constaté une relative stabilité dans la proportion de personnes à l'assistance-emploi et une forte diminution de la proportion à l'assurance-emploi après la participation comparativement à avant.

Les résultats varient selon la nature de l'intervention principale. Les taux en réinsertion sont un peu plus élevés dans les projets de formation. Cela démontre que l'on a eu raison d'offrir des projets incluant de la formation pour une bonne proportion de participants. Toutefois, les écarts ne sont pas très grands et sont variables d'un indicateur à l'autre. Pour cette raison et parce que les participants ne sont pas semblables d'un regroupement à l'autre, il faut éviter de conclure qu'une approche est meilleure qu'une autre. Tous les types d'intervention obtiennent des effets importants. Cela nous amène à conclure que les approches utilisées donnent des effets intéressants en terme de réinsertion pour les travailleurs âgés qui y ont participé. Le choix des approches doit varier selon les besoins des travailleurs âgés et ces besoins sont diversifiés comme on a pu le constater précédemment. L'obtention d'effets des mesures d'emploi est largement tributaire du choix de la bonne mesure pour la bonne personne, que ce soit pour les travailleurs âgés ou pour les autres groupes. La diversité des PPTA et des approches offertes constitue donc un facteur majeur de succès au regard de la réinsertion en emploi.

De plus, l'évaluation de fonctionnement montre bien l'intensité des efforts déployés dans ces projets tant au regard de leur souplesse que de leur adaptation aux besoins des travailleurs âgés et, également, de l'accompagnement et du suivi de la part des promoteurs et des partenaires. Cela constitue également un autre facteur majeur de succès des PPTA et plaide en faveur d'une utilisation maximale de la flexibilité,

¹ *Pour une intervention adaptée aux travailleurs et travailleuses de 45 ans et plus. Rapport non publié. Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES). Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), avril 2004.*

provenant de marges de manœuvres possibles, à l'intérieur du cadre opérationnel des mesures actives et des services d'emploi afin d'offrir une réponse bien adaptée aux besoins de la clientèle des 55 ans et plus. Cependant, on se doit de souligner que cette adaptation comporte un prix à payer non négligeable dans le contexte actuel des ressources humaines et financières dont disposent les régions.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1.1 MANDAT

Cette étude a été menée par la Direction de l'évaluation (DE) du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF). La collecte par sondage auprès de personnes ayant participé à des Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés (PPTA) ainsi que la production des tableaux de base ont été réalisées par la firme Impact Recherche du Groupe Cossette communication. La DE a procédé aux analyses et a produit le rapport.

Une entente entre le gouvernement du Canada et celui du Québec concernant les PPTA a été signée en octobre 2000 pour une durée de trois ans (2000 – 2003). Cette entente a été prolongée dans un premier temps jusqu'au 31 mars 2004, puis par la suite jusqu'au 31 mars 2005. Le présent rapport concerne les projets pilotes de la période 2000 – 2003.

L'entente mentionne que le Québec est responsable de la gestion des PPTA sur son territoire et de la mise en œuvre d'approches novatrices devant favoriser le maintien ou la réinsertion en emploi de travailleurs âgés de 55 à 64 ans. Il est également responsable de l'évaluation de ces projets pilotes.

1.2 STRUCTURE DU RAPPORT

Ce rapport comprend six parties. La première rend compte du contexte dans lequel s'inscrivent les PPTA. La seconde décrit les objectifs de l'évaluation, de même que la méthode retenue. On y retrouve également les questions d'évaluation, les indicateurs qui ont été construits dans cette étude, une brève description de l'outil qui a été développé pour la cueillette de l'information, la population de l'enquête et les répondants, l'état de la participation et l'interruption avant terme. La partie suivante présente la situation des personnes avant leur participation. La quatrième partie décrit pour sa part les caractéristiques des différents projets pilotes, les principales activités offertes, l'appréciation des participants à propos de ces activités, leur niveau de satisfaction, leur perception à propos des effets globaux et la présence en emploi pendant la participation. La cinquième partie commente les effets à court terme de ces projets pilotes. On y traite plus précisément de la présence en emploi, de la recherche d'emploi et de l'utilisation du soutien public du revenu après la participation. La dernière partie répond aux questions d'évaluation.

L'usage de termes tels que travailleur de 50 ans et plus, travailleur âgé, travailleur d'expérience et travailleur expérimenté sont considérés comme étant équivalents dans ce rapport².

² Veuillez noter également que, dans le but de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé sans discrimination le masculin comme genre neutre pour désigner à la fois les femmes et les hommes.

CHAPITRE 2 : PROJETS PILOTES À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

2.1 PROBLÉMATIQUE

Le développement de PPTA provient du fait qu'on a constaté une détérioration de l'emploi pour les travailleurs âgés de 55 ans et plus. Ils sont majoritairement concentrés dans des industries à caractère traditionnel où le niveau d'emploi est généralement stagnant ou en déclin. Bon nombre d'entre eux ont occupé longtemps des emplois demandant une faible qualification dans lesquels ils ont acquis des compétences souvent non transférables.

À partir de 1976, on constate que la situation d'emploi des travailleurs âgés de 55 ans et plus s'est nettement détériorée à l'échelle nationale selon des indices tels que la diminution du taux d'activité, l'augmentation du taux de chômage et la durée moyenne de chômage.

Lorsqu'un travailleur âgé est mis à pied, la possibilité que cette personne soit sans emploi un an plus tard serait deux fois plus élevée que pour celle d'un travailleur âgé de 25 à 44 ans. Au Québec, la durée moyenne du chômage du groupe d'âge concerné était de trois semaines plus élevée que la moyenne canadienne pour la période observée, soit 39 semaines pour le Québec par rapport à 36 semaines pour le Canada. Par ailleurs, la proportion des chômeurs de longue durée dépassait la moyenne canadienne de deux points, soit 19 % pour le Québec et 17 % pour le Canada. On sait également qu'une absence aussi prolongée du marché du travail conduirait habituellement à des situations économiques relativement difficiles ainsi qu'à la détérioration probable des habiletés et des connaissances des travailleurs, nuisant par le fait même à leur réintégration sur le marché du travail.

En 1988, un programme visant sensiblement la même clientèle que celle des PPTA avait été mis en place, soit le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA). Ce programme offrait aux individus de 55 à 64 ans, licenciés collectivement, un revenu de soutien en tenant compte de leur participation antérieure au marché du travail. Cette intervention permettait en effet d'assurer une certaine sécurité du revenu à ces individus qui avaient consacré une grande partie de leur vie au travail³.

En 1997, le PATA a été aboli puisqu'il faisait surtout office de stratégie passive. L'aide financière accordée n'était accompagnée d'aucun soutien à l'insertion en emploi; et en conséquence, peu de personnes participantes se trouvaient vraiment un emploi⁴.

En 1998, des hypothèses de remplacement du PATA ont été proposées au gouvernement du Canada.

En 1999, un groupe de travail fédéral-provincial sur les travailleurs âgés a été créé. Il fut chargé de poser un diagnostic tout en proposant également une série d'interventions possibles. Le

³ *Le programme d'adaptation des travailleurs âgés. Rapport d'évaluation. Évaluation et exploitation des données. Politique stratégique. Développement des ressources humaines Canada, octobre 1996.*

⁴ *Les programmes d'adaptation pour les travailleurs âgés. Étude bilan. Évaluation et développement des données. Politique stratégique. Développement des ressources humaines Canada, décembre 1999.*

rapport qu'il a produit a présenté la situation des travailleurs de différents groupes d'âge au Canada et a permis de comparer la situation du Québec à celle de l'ensemble du Canada⁵.

En 2000, l'entente Canada-Québec pour la création et la mise en œuvre de PPTA a été conclue. À l'instar de celles des autres provinces et des territoires, elle visait à soutenir financièrement des projets d'approches novatrices pour la réintégration dans un emploi durable de travailleurs âgés mis à pied ou pour le maintien en emploi de ceux risquant de le perdre.

Les approches retenues doivent favoriser la découverte, l'avènement ou la création de façons nouvelles et efficaces d'aider ces personnes à retourner sur le marché du travail ou à conserver leur emploi. La population visée est constituée des travailleurs âgés entre 55 et 64 ans et, exceptionnellement, dans le cadre de certains projets pilotes, de travailleurs âgés de 50 à 54 ans.

2.2 GESTION DES PROJETS ET RESSOURCES DISPONIBLES

2.2.1 GESTION DES PROJETS

Les ressources humaines engagées dans la gestion ainsi que dans le suivi des projets pilotes sont nombreuses. On fait référence ici à la contribution du Comité national d'analyse, du Comité de suivi et du personnel du réseau d'Emploi-Québec.

Le Comité national d'analyse a été créé pour recevoir les projets pilotes, les analyser et enfin, en recommander l'approbation au sous-ministre associé d'Emploi-Québec et aux représentants du ministère des ressources humaines et du développement des compétences Canada (RHDCC).

Coordonné par la Direction générale adjointe à l'intervention sectorielle (DGAIS) et par la Direction générale des politiques (DGP), le Comité de suivi est formé de personnes venant du MESSF tant des unités centrales que des directions régionales. Il a pour mandat de faciliter la mise en œuvre des PPTA au Québec et de fournir les outils de gestion dont les directions régionales ont besoin.

Les directions régionales d'Emploi-Québec sont chargées de promouvoir et de susciter des projets pilotes dans leur milieu. Elles effectuent une présélection des projets pilotes. Ensuite, après approbation des deux gouvernements, elles procèdent, avec les CLE, à la signature des contrats avec les promoteurs, assurent leur soutien lors de la mise en œuvre et de la réalisation des projets pilotes, effectuent le suivi et inscrivent aux fichiers informatiques les données concernant les projets pilotes et les personnes qui y participent. Enfin, les promoteurs peuvent, au besoin, faire appel au personnel des CLE pour le repérage des personnes admissibles.

Il convient ici de souligner que les ressources humaines de chacun des organismes promoteurs sont également mises à profit pour l'actualisation des projets pilotes.

2.2.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

Dans le cadre de l'entente 2000 – 2003, le MESSF a disposé d'un budget total de 15,2 M\$, soit 2,4 M\$ pour l'administration et 12,8 M\$ pour le financement. La contribution du gouvernement fédéral totalise 10,6 M\$, ce qui représente 70 % du budget total, tandis que celle du Québec a

⁵ Les travailleurs âgés sur le marché du travail : défis d'emploi, expérience des programmes, implications stratégiques. Rapport du groupe de travail du Forum des ministres responsables du marché du travail (FMMT). Document préliminaire, septembre 2000.

été de 4,6 M\$, soit 30 % du budget total. Ce budget total a été réparti sur trois exercices financiers, soit 0,9 M\$ pour l'exercice 2000-2001, 6,3 M\$ pour celui de 2001-2002 et 8,0 M\$ pour l'exercice 2002-2003.

En novembre 2003, RHDC et le MESSF ont accepté de prolonger l'entente jusqu'au 31 mars 2004 avec l'ajout de nouveaux fonds. Le réseau d'Emploi-Québec a pu compter sur un budget supplémentaire d'environ 7,0 M\$ provenant du gouvernement fédéral, auquel il a ajouté 30 % pour financer 30 PPTA en 2003-2004, soit 25 nouveaux projets et 5 projets de 2000 – 2003 qui ont été reconduits en 2003 – 2004. L'entente a été ensuite prolongée dans un premier temps jusqu'au 31 mars 2004, puis par la suite jusqu'au 31 mars 2005 pour implanter une dizaine d'autres nouveaux projets pilotes. Le budget global pour cette dernière année est de 4,4 M\$ environ, soit 1,3 M\$ provenant du gouvernement du Québec et 3,1 M\$, du gouvernement fédéral.

2.3 DESCRIPTION

2.3.1 CLIENTÈLES PARTICIPANTES

Les PPTA s'adressent aux personnes à la recherche d'un emploi et aux personnes en emploi. Ils veulent favoriser le réemploi ou le maintien en emploi de travailleurs âgés menacés de licenciement collectif ou licenciés de façon permanente. Comme autre clientèle potentielle, des entreprises sont également visées par les PPTA.

2.3.2 ORGANISMES PROMOTEURS OU COORDONNATEURS

Les promoteurs ou coordonnateurs des PPTA sont des entreprises ou des organismes à but non lucratif (OBNL) qui appartiennent aux secteurs public, parapublic ou privé, à l'exclusion toutefois des ministères du gouvernement du Québec et des organismes dont les employés sont régis par la Loi sur la fonction publique.

2.3.3 ORGANISMES PARTENAIRES ET SOUS-TRAITANTS

Le partenariat correspond à un engagement volontaire d'une entreprise ou d'une organisation en vue de soutenir les actions et les activités de l'organisme promoteur, alors que la sous-traitance est une relation d'affaires, volontaire de part et d'autre, enchâssée par un contrat signé moyennant rémunération. L'organisme promoteur définit ses propres besoins de sous-traitance, de même que ses intérêts en termes de partenariat nécessaire. Il choisit le partenariat et la sous-traitance au regard de critères liés au bon fonctionnement de son projet pilote.

2.3.4 RÔLES DES DIRECTIONS RÉGIONALES D'EMPLOI-QUÉBEC

Les directions régionales, par la voie des responsables régionaux des PPTA, ont le mandat de faire connaître aux centres locaux d'emploi (CLE) et aux organismes du milieu l'entente sur les PPTA, notamment les objectifs poursuivis, la clientèle visée, les conditions de participation, les règles de fonctionnement, en plus de susciter l'adhésion d'organismes concernés. Aussi, les responsables régionaux doivent favoriser l'émergence de nouveaux projets pilotes dans la région, transmettre l'information pertinente en cours de développement, apporter l'aide, de même que le soutien nécessaire pour que les projets pilotes soient conformes aux spécifications de l'entente et

finalement, accompagner les promoteurs dans la réalisation des diverses phases de leur projet pilote. Un projet pilote peut occasionnellement toucher plus d'une région administrative. En pareille circonstance, une entente de fonctionnement peut être développée en collégialité par les directions régionales concernées. Les activités de gestion de ces directions portent sur le volet administratif autant que financier, ainsi que sur le suivi de ces projets pilotes.

2.3.5 VOLETS D'INTERVENTION

Chaque projet pilote a une durée précise et spécifique d'un maximum de deux ans et ne peut excéder la durée prévue de l'entente elle-même. Certains principes guident sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, notons que les projets pilotes doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des quatre volets décrits ci-après.

SENSIBILISATION ET PROMOTION

Ce volet veut faciliter la mise sur pied d'initiatives visant à contrer les barrières systémiques, ainsi que les préjugés qui existent à l'égard de l'embauche de travailleurs âgés, et à sensibiliser les employeurs aux avantages concurrentiels que procurent ces derniers.

PRÉVENTION DES MISES À PIED

Ce volet propose la mise en œuvre de mesures permettant d'agir à court terme afin d'éviter de reproduire une génération de travailleurs âgés risquant d'être mis à pied.

ADAPTATION

Ce volet veut favoriser un accroissement de la qualification et de la mobilité de la main-d'œuvre afin d'améliorer sa compétitivité sur le marché du travail.

PARTICIPATION À LA VIE ACTIVE

Ce dernier volet vise à favoriser directement la prolongation de la vie active des travailleurs de 55 ans et plus qui sont sans emploi ou dont l'emploi est menacé.

CHAPITRE 3 : DÉMARCHE D'ÉVALUATION

L'évaluation de ces projets pilotes vise à établir la pertinence et l'efficacité des approches utilisées dans ces projets pilotes. L'évaluation de la pertinence consiste à vérifier le lien entre les objectifs des projets pilotes et les besoins de la clientèle participante alors que celle de l'efficacité s'intéresse au degré d'atteinte de ces objectifs dont les effets à maintenir ou à réinsérer en emploi des travailleurs âgés.

3.1 STRATÉGIE D'ÉVALUATION

Le cadre d'évaluation des PPTA comprend quatre volets. Le premier volet de nature qualitative correspond à l'évaluation de la mise en œuvre par études de cas. Cinq projets ont été analysés. Un rapport a été produit.

Le second volet consiste en un sondage auprès des personnes qui ont participé à ces projets pilotes. Cette étude, dont les résultats sont décrits dans le présent rapport, permet d'évaluer les effets à court terme des PPTA.

Le troisième volet consiste en un bilan des PPTA du point de vue des acteurs de ces projets pilotes excluant les participants. Les résultats de ce volet proviennent de questionnaires envoyés par la poste aux promoteurs, partenaires et entreprises qui ont été impliqués dans ces projets pilotes. Le rapport est en cours de production.

Le quatrième volet consiste en un rapport synthèse des résultats des trois premiers volets des projets pilotes 2000 – 2003.

À la suite de la prolongation de l'entente fédérale-provinciale, les travaux d'évaluation vont se poursuivre en 2004 – 2005 pour couvrir les projets pilotes expérimentés en 2003 – 2004. Il est prévu de réaliser de nouvelles études de cas et un sondage auprès des participants des projets pilotes dans leur ensemble, soit des projets pilotes de 2000 – 2003 pour les effets à long terme et ceux de 2003 – 2004 pour les effets à court terme. Un rapport global synthèse complètera le tout. Pour les projets financés en 2004 – 2005, aucune évaluation n'est prévue. Des indicateurs de résultats seront produits.

3.2 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le but de cette étude était de mesurer les effets à court terme des PPTA concernant le maintien ou encore, la réinsertion en emploi des participants. Les objectifs plus spécifiques de cette étude consistent à décrire et analyser :

- la situation des travailleurs âgés avant, pendant et après leur participation en termes d'occupation d'emplois et d'utilisation de soutien public du revenu;
- les changements survenus pendant et après la participation à des projets pilotes;

- les relations entre le type et le secteur d'emploi, la nature du projet pilote, les besoins, les intérêts et les compétences professionnelles des travailleurs âgés avant, pendant et après leur participation aux projets pilotes;
- les sources de motivation des travailleurs âgés à participer à ces projets pilotes;
- le niveau d'appréciation des travailleurs âgés quant à leur participation à ces projets pilotes et aux activités qui ont été offertes;
- la perception des participants quant à l'impact des projets pilotes sur le maintien ou la réinsertion en emploi pour eux ou de façon générale pour les personnes qui participent à ce genre de projets pilotes.

3.3 QUESTIONS D'ÉVALUATION

Les questions générales auxquelles doit répondre la présente étude concernant les effets à court terme des PPTA sur le maintien ou la réinsertion en emploi des travailleurs âgés sont les suivantes :

- Quels ont été les effets à court terme sur le maintien ou à la réinsertion en emploi des travailleurs âgés qui ont participé à ces projets pilotes ?
- Les projets pilotes ont-ils contribué à réduire de façon significative l'utilisation de soutien public au revenu par les participants ?
- Quelle est la perception des participants quant à l'adéquation entre ces projets pilotes et leurs besoins ou ceux des autres participants de façon plus générale ?
- Quel a été le niveau de satisfaction des travailleurs âgés qui ont participé à ces projets ?
- Quelles ont été les attentes des participants quant à ces projets pilotes et à l'emploi en général ?
- Combien d'interruptions avant terme ont été enregistrées et quelles ont été les principales raisons de ces interruptions avant terme ?
- Quels ont été les effets à court terme en ce qui concerne le développement de mesures alternatives au licenciement collectif ?
- Quels ont été finalement les autres effets à court terme non prévus sur les participants qui étaient en lien avec les projets pilotes ?

3.4 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La stratégie retenue a consisté en un sondage téléphonique réalisé auprès de l'ensemble des travailleurs âgés ayant participé aux PPTA de la période 2000 – 2003. Ce sondage téléphonique a été réalisé par la firme Impact Recherche entre le 1^{er} et le 31 mai 2003. Le

présent rapport décrit l'outil qui a été construit pour la cueillette de l'information, les indicateurs retenus, la population d'enquête et les répondants, l'état de la participation et l'interruption avant terme des participants. Par la suite, on décrit la situation des personnes avant leur participation, au moment de leur participation et enfin, les effets à court terme après la participation.

3.4.1 INSTRUMENTATION

Le questionnaire utilisé dans le cadre de ce sondage a été développé par le MESSF. Il est présenté à l'annexe méthodologique. La firme de sondage a réalisé le prétest du questionnaire sous la supervision du MESSF. Cet instrument comprend un peu plus d'une cinquantaine de questions. L'entrevue téléphonique a duré 25 minutes en moyenne. Les thèmes suivants ont été couverts :

- état de la participation;
- occupation d'un emploi;
 - durée et salaire;
 - type d'emploi;
- recherche d'emploi;
- utilisation de prestations de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi;
- appréciation des projets pilotes et de la participation aux activités;
 - sources de motivation;
 - attentes par rapport aux projets pilotes;
 - contribution des projets pilotes;
- perception des impacts des projets pilotes.

3.4.2 CONSTRUCTION D'INDICATEURS

Cette étude a permis de construire différents indicateurs à partir des données concernant la période avant, pendant et après la participation. Ils ont porté sur les thèmes suivants :

- situation d'emploi avant, pendant et après la participation;
- satisfaction en rapport au nombre d'heures travaillées et à la rémunération obtenue;
- recherche d'emploi avant et après la participation;
- utilisation de l'assistance-emploi avant et après la participation;
- utilisation de l'assurance-emploi avant et après la participation;

- lien entre les intérêts et les compétences professionnelles dans le cadre du projet pilote et dans les emplois occupés;
- licenciement collectif avant la participation.

Les résultats ont été analysés en fonction des facteurs suivants :

- sexe :
- âge :
- niveau de scolarité atteint⁶ :
- provenance :
 - région centrale;
 - région périphérique;
 - région éloignée;

Les régions de la Capitale-Nationale, de Laval, de Montréal et Montréal-Banlieue ont été considérées comme étant des régions centrales alors que les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont plutôt été définies comme des régions éloignées. Quant aux neuf autres régions administratives, elles ont été identifiées comme étant des régions périphériques.

- statut selon le soutien public du revenu au début de la participation :
 - prestataire de l'assistance-emploi;
 - prestataire actif de l'assurance-emploi;
 - personne admissible de l'assurance-emploi;
 - personne sans soutien public du revenu.
- nombre d'années d'expérience de travail :

D'autres facteurs ont également été retenus en ce qui concerne les effets attendus. Il s'agit plus précisément du volet d'intervention couvert par les projets pilotes et le type de projets pilotes. Les volets d'intervention sont les suivants :

- sensibilisation et promotion;
- prévention des mises à pied;
- adaptation;
- participation à la vie active.

⁶ Il ne s'agit pas d'un diplôme académique mais du plus haut niveau de scolarité atteint.

3.4.3 PROJETS ET PARTICIPANTS VISÉS PAR L'ÉTUDE

Cette étude devait au départ porter sur 32 projets pilotes. Cependant, deux projets pilotes ont interrompu avant même que des personnes aient été invitées à y participer. Un autre projet a porté sur la construction d'un guide et ne comprenait alors aucun participant. Enfin, deux autres projets n'étaient pas suffisamment avancés au moment de l'envoi des questionnaires. On retrouve par conséquent 27 projets pilotes qui ont servi de base de sondage à cette étude. Parmi ces 27 projets, trois étaient en gestion prévisionnelle et la clientèle étaient des entreprises et il s'agissait de développement d'outils.

Le tableau 1 montre la répartition de ces projets pilotes en fonction du volet d'intervention. Ces volets d'intervention ont été décrits au chapitre 2. La somme par volet d'intervention est largement supérieure aux 27 projets puisque dix de ces projets pilotes s'inscrivaient dans deux volets et seize autres, dans trois volets. Il en est de même pour le nombre de participants.

D'après le tableau 1, la presque totalité des personnes (98 %) ont participé à des projets pilotes qui ont couvert le volet d'intervention Sensibilisation et promotion (93 %) alors que le volet d'intervention Prévention des mises à pied n'a rejoint que 14 % des participants dans quatre projets pilotes seulement.

Le nombre total de participants par projet pilote a varié entre 10 et 167 selon le type de projet pilote.

Tableau 1

Répartition des projets pilotes en fonction du volet d'intervention

Volet d'intervention	Nombre de Projets (n=27)		Nombre de Participants (n=1 610)	
	n	%	n	%
Sensibilisation et promotion	25	93	1 576	98
Prévention des mises à pied	4	15	222	14
Adaptation	17	63	918	57
Participation à la vie active	22	81	1 224	76

Les résultats concernant la situation d'emploi ainsi que l'utilisation de prestations de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi avant, pendant et après la participation ont été analysés selon un regroupement des projets pilotes basé sur la nature de l'intervention principale de chaque projet pilote. Ces regroupements sont mutuellement exclusifs. Il s'agit de projets pilotes ...

- orientés sur la recherche d'emploi (5 projets);
- offrant de la formation générale ou spécifique (3 projets);
- offrant de la formation en entreprise (8 projets);

- implantés à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement partiel de la part de l'employeur (4 projets);
- en gestion prévisionnelle (3 projets);
- concernant l'entrepreneuriat, le travail autonome ou le mentorat (4 projets).

Les projets pilotes orientés sur la recherche d'emploi ont permis, entre autres, d'accompagner les travailleurs âgés dans leurs démarches de recherche d'emploi par l'établissement d'un diagnostic des difficultés d'insertion, l'évaluation des compétences et acquis, la détermination des intérêts et aptitudes et l'application de techniques de recherche d'emploi adaptées. Certains de ces projets pilotes ont offert également des plans d'action ou de développement individualisés, du counseling, de même que de l'orientation professionnelle dans des secteurs d'emploi bien précis.

Un des projets pilotes qui a offert de la formation générale s'adressait à une clientèle très peu scolarisée. Il s'agissait en fait d'un processus de scolarisation permettant à des travailleurs âgés d'accroître leurs compétences de base afin d'obtenir l'équivalence de scolarité de niveau secondaire 5. Un autre projet pilote a plutôt offert une formation technique en bureautique, comptabilité de base, français écrit, service à la clientèle et mode de fonctionnement des OBNL à une clientèle détenant un diplôme d'études secondaire ou l'équivalent intéressée à travailler dans le domaine communautaire ou de l'intervention socio-économique. Enfin, un dernier projet pilote a offert de la formation spécialisée dans des postes d'entreprises d'entraînement.

Les projets pilotes offrant de la formation en entreprise ont permis à des travailleurs âgés, en plus de suivre une formation de base ou spécialisée dans certains cas, de s'inscrire dans le cadre d'un stage rémunéré ou non en entreprise afin de favoriser le transfert des compétences dans des secteurs d'activités identifiés au préalable ou l'apprentissage d'un nouveau métier. Certains promoteurs ont prévu utiliser le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), les subventions salariales ou encore, le supplément de revenu afin d'inciter les employeurs potentiels à participer à la formation de ces travailleurs âgés.

Les projets pilotes ayant été implantés à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement partiel de la part de l'employeur ont offert un amalgame d'activités d'aide et de techniques de recherche d'emploi aux travailleurs âgés concernés favorisant ainsi leur réinsertion et maintien en emploi. Plusieurs de ces projets pilotes ont offert aussi des subventions salariales afin d'inciter les employeurs à embaucher ces travailleurs âgés.

Les projets pilotes en gestion prévisionnelle s'adressaient aux employeurs ou gestionnaires de ressources humaines d'entreprises. Contrairement aux autres projets, ce sont les entreprises qui ont participé dans le cadre de ces projets et non directement les travailleurs âgés. Il visait à développer et valider de nouvelles pratiques de gestion prévisionnelle qui permettraient le maintien en emploi de travailleurs âgés de 50 ans et plus, une meilleure planification de leur carrière et de leur retraite de même que le transfert des connaissances au sein de l'entreprise avant leur départ à leur retraite.

Enfin, les autres projets pilotes ont offert du soutien à des travailleurs autonomes, des activités de développement d'habiletés entrepreneuriales, en vue d'acquérir des connaissances applicables à l'organisation et à l'implantation d'une coopérative de travailleurs avec la complicité des Centres locaux de développement (CLD) ou de la Société de développement des coopératives (SDC), ou du mentorat auprès de jeunes apprentis dans le secteur des métiers d'art.

Le tableau 2 présente le regroupement de ces projets pilotes selon la nature de l'intervention principale en fonction des volets d'intervention couverts par ces projets pilotes. Le tiers des personnes ont participé à des projets pilotes offrant de la formation en entreprise (33 %) et le quart, à des projets pilotes orientés sur la recherche d'emploi (25 %). On constate également que la majorité des projets pilotes ont couvert les volets d'intervention Sensibilisation et promotion (93 %) et Participation à la vie active (81 %). Finalement, tous les projets pilotes en gestion prévisionnelle ont couvert le volet d'intervention Prévention des mises à pied. Les personnes inscrites à ces projets pilotes étaient en emploi avant et pendant leur participation.

Tableau 2
Regroupement des projets pilotes selon la nature de
l'intervention principale en fonction du volet d'intervention

Regroupement des projets pilotes		Volet d'intervention				Total	
		Sensibilisation et promotion	Prévention des mises à pied	Adaptation	Participation à la vie active		
		n	n	n	n	n	%
Recherche d'emploi	Projets	5		2	5	5	19
	Participants	400		191	400	400	25
Formation	Projets	2		3	3	3	11
	Participants	99		127	127	127	8
Formation en entreprise	Projets	8		7	7	8	29
	Participants	533		453	372	533	33
Fermeture ou licenciement	Projets	4		1	4	4	15
	Participants	289		28	289	289	18
Gestion prévisionnelle	Projets	3	3	1		3	11
	Participants	209	209	73		209	13
Autres projets	Projets	3	1	3	3	4	15
	Participants	46	13	46	36	52	3
Total	Projets (n)	25	4	17	22	27	100
	Participants (n)	1 576	222	918	1 224	1 610	
	Participants (%)	98	14	57	76		100

3.4.4 RÉPONDANTS ET POPULATION D'ENQUÊTE

Selon les fichiers administratifs du ministère, il y a eu 1 625 participations à ces 27 projets pilotes entre le 1^{er} avril 2000 et le 31 mars 2003. En fait, cela correspond à 1 610 participants distincts puisque quelques personnes ont participé à plus d'un projet pilote.

De ce nombre, 347 personnes n'ont pu être rejointes (22 %) pour diverses raisons, entre autres, pour un numéro de téléphone hors service ou changé ou pour une absence prolongée. De plus,

110 personnes rejointes (7 %) ont mentionné de ne pas avoir participé à un projet pilote. Il s'agit en fait, dans la plupart des cas, de personnes ayant participé dans le cadre de certains projets en gestion prévisionnelle où ce sont plutôt les entreprises qui étaient visées de façon plus directe. Au total, 718 participants ont répondu au sondage, ce qui représente environ 45 % des 1 610 personnes constituant la base initiale de sondage, ou 62 % des 1 153 personnes si l'on ne tient pas compte des personnes non joignables et de celles qui ont répondu n'avoir jamais participé à un PPTA.

Le tableau 3 présente la base de sondage et le nombre de répondants obtenu dans le cadre de cette étude.

Tableau 3

Base de sondage et nombre de répondants

Base de sondage et nombre de répondants		Total	
		n	%
Base de sondage	Participations	1 625	
	Participants distincts	1 610	100
	Personnes non rejointes	347	22
	Personnes ayant répondu n'avoir jamais participé	110	7
			45
Nombre de répondants		718	62 *

* Pourcentage corrigé en fonction des personnes non rejointes et de celles ayant répondu n'avoir jamais participé à un PPTA

3.4.5 PONDÉRATION ET CORRECTION DES RÉSULTATS

Dans le but de s'assurer de la meilleure représentativité possible des répondants par rapport à la population de base des participants aux PPTA, tous les résultats de cette étude ont été pondérés en fonction de deux variables, soit le sexe et l'âge. Des vérifications ont aussi été faites pour les variables provenance et statut selon le soutien public du revenu mais aucune différence significative n'a été décelée entre les répondants et la population.

3.4.6 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats sont présentés en fonction du moment relatif à la participation des personnes aux PPTA, soit avant, pendant et après leur participation. De plus, ils sont différenciés selon deux groupes distincts de participants, soit ceux en maintien en emploi ayant participé à des projets pilotes couvrant l'axe d'intervention Prévention des mises à pied et les autres, en réinsertion en

emploi. Ces deux groupes ont été construits à partir d'une variable du questionnaire utilisé dans le cadre de ce sondage concernant plus précisément l'occupation d'un emploi auprès du même employeur avant et pendant la participation à un projet pilote.

Ces groupes tiennent compte également d'une autre réalité se rapportant en fait à l'état de la participation des personnes au moment du sondage, soit qu'elles étaient encore en participation ou que leur participation a été interrompue ou était terminée et complétée à ce moment. Il n'était pas prévu au départ que certaines personnes soient encore en participation. Cela vient du fait que des projets pilotes se sont terminés après mars 2003, soit à cause du retard survenu dans la signature du contrat ou dans le début des activités ou d'une prolongation d'un projet pilote qui a été accordée.

Les résultats sont présentés sous forme de pourcentage ou de moyenne pondérée. Des analyses bivariées ont été effectuées. Des tests statistiques appropriés ont été calculés afin de vérifier s'il existe, selon le cas, un lien significatif entre les variables. Seulement les résultats significatifs sont finalement présentés dans ce rapport. L'ensemble des tableaux de cette étude ainsi que les valeurs calculées aux tests statistiques et les niveaux de signification les accompagnant sont disponibles sur demande.

3.4.7 ÉTAT DE LA PARTICIPATION

Le tableau 4 présente l'état de la participation des personnes au moment du sondage. Selon ces résultats, plus de neuf personnes sur dix ont terminé leur participation (91 %). Un peu moins d'une personne sur 10 (9 %) était en participation au moment du sondage. Il s'agissait surtout de participants en maintien en emploi, soit 22 % comparativement à seulement 7 % de ceux en réinsertion en emploi. Seules les participations terminées ont été considérées dans l'analyse des effets.

Tableau 4

État de la participation des personnes au moment du sondage

État de la participation	Groupe		Total (n=1 610)
	Maintien en emploi (n=222)	Réinsertion en emploi (n=1 388)	
	%	%	%
Participation terminée	78	93	91
Participation en cours	22	7	9
Total	100	100	100

$$X^2 = 23,74; \alpha = 0,00$$

3.4.8 INTERRUPTION AVANT TERME

Le tableau 5 présente l'état de l'interruption avant terme de la participation à un projet pilote en excluant cependant les personnes qui étaient en participation au moment du sondage. Selon ces résultats, 23 % des participants, ont interrompu avant terme leur participation au projet pilote auquel ils étaient inscrits.

Tableau 5

État de l'interruption avant terme des participants

Interruption avant terme	Groupe		Total (n=1 464)
	Maintien en emploi (n=173)	Réinsertion en emploi (n=1 291)	
	%	%	%
Oui	22	23	23
Non	78	77	77
Total	100	100	100

$$X^2 = 2,79; \alpha = 0,43$$

On constate une différence selon les régions. En effet, 25 % des personnes provenant de régions éloignées ont interrompu avant terme leur participation par rapport à 19 % de celles résidant en régions centrales.

Les principales raisons d'interruption avant terme de la participation à un projet pilote ont surtout été les suivantes :

- retour au travail pour les participants en réinsertion en emploi (37 %);
- manque ou perte de motivation ou d'intérêt de la part du participant ou projet pilote ne correspondant pas à ces besoins (17 %);
- problèmes de santé (11 %);
- fin de participation de la part de l'employeur ou arrêt du projet pilote par les promoteurs (9 %);
- autres raisons (27 %), notamment, les problèmes conjugaux ou familiaux, financiers ou de transport. Chacune de ces raisons concerne moins de 5 % des personnes.

CHAPITRE 4 : SITUATION DES PERSONNES AVANT LEUR PARTICIPATION

4.1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS

Le tableau 6 qui suit présente le profil sociodémographique des participants, soit le sexe, l'âge, le type de ménage, le niveau de scolarité, la provenance et le nombre d'années d'expérience de travail.

On observe que 62 % des personnes qui ont participé à un PPTA étaient des hommes, ce pourcentage étant significativement plus élevé chez les participants en maintien en emploi, soit 74 % comparativement à 61 % chez ceux en réinsertion en emploi. On sait par ailleurs que les femmes, surtout de cette catégorie d'âge, participent moins au marché du travail que les hommes.

On constate aussi qu'un peu plus de trois personnes sur cinq ayant participé à un PPTA (62 %), que ce soit celles en maintien ou en réinsertion en emploi, étaient âgées entre 55 et 59 ans.

D'après le tableau 7, les femmes participantes étaient significativement plus jeunes que les hommes. En effet, 27 % des femmes étaient âgées entre 50 et 54 ans par rapport à 17 % chez les hommes, alors que 20 % de ces derniers étaient âgés entre 60 et 64 ans par rapport à 13 % chez les femmes. Cet écart est significatif autant chez les participants en maintien en emploi que chez ceux en réinsertion en emploi.

Un peu plus de deux participants sur cinq (44 %) vivaient en couple sans enfant lors de leur participation à un PPTA alors qu'un peu plus d'un participant sur quatre (28 %) vivait seul sans enfant.

Plus du quart des participants n'avaient pas atteint le secondaire 5 (28 %) alors que plus du tiers (36 %) avaient atteint le niveau collégial (14 %) ou universitaire (22 %). Les participants en maintien en emploi sont, en moyenne, relativement moins scolarisés que ceux en réinsertion en emploi.

Les deux tiers des participants provenaient d'une région éloignée (66 %), ce qui est tout à fait compréhensible puisque la majorité des projets ont été implantés dans des régions éloignées. Enfin, plus de la moitié de l'ensemble des participants ont au moins 35 années d'expérience de travail (53 %). On sait aussi que les femmes participantes ont moins d'années d'expérience sur le marché du travail que les hommes, soit 29 ans, en moyenne, comparativement à 35 ans chez les hommes, et cet écart est significatif autant chez les participants en maintien en emploi que chez les autres en réinsertion en emploi.

Tableau 6

Profil sociodémographique des participants

Variable	Catégorie	Groupe		Total (n=1 610)
		Maintien en emploi (n=222)	Réinsertion en emploi (n=1 388)	
		%	%	%
Sexe *	Féminin	26	39	38
	Masculin	74	61	62
Âge	50 à 54 ans	19	21	21
	55 à 59 ans	62	62	62
	60 à 64 ans	19	17	17
Type de ménage	Seul(e) sans enfant	24	29	28
	Seul(e) avec enfant(s)	3	6	6
	Couple sans enfant	53	43	44
	Couple avec enfant(s)	19	19	19
	Avec ami(e)(s)	1	2	2
	Avec membre(s) de la famille	0	1	1
Niveau de scolarité **	Primaire	11	7	8
	Secondaire 1 à 4	32	18	20
	Secondaire 5	20	25	24
	Professionnel	7	12	12
	Collégial	10	15	14
	Universitaire	20	23	22
Provenance	Région centrale	28	31	30
	Région périphérique	1	4	4
	Région éloignée	71	65	66
Nombre d'années d'expérience de travail	Moins de 20 ans	5	10	9
	20 à 24 ans	8	8	8
	25 à 29 ans	6	8	8
	30 à 34 ans	18	23	22
	35 à 39 ans	20	24	24
	40 ans et plus	43	27	29

* $\chi^2 = 6,24$; $\alpha = 0,01$ ** $\chi^2 = 30,88$; $\alpha = 0,01$

Tableau 7

Répartition selon l'âge et le sexe des participants

Âge *	Sexe	
	Féminin (n=599)	Masculin (n=1 011)
	%	%
50 à 54 ans	27	17
55 à 59 ans	60	63
60 à 64 ans	13	20
Total	100	100

$\chi^2 = 12,34$; $\alpha = 0,00$

Le tableau 8⁷ présente le statut selon le soutien public du revenu des participants en réinsertion en emploi.

Selon le tableau 8, un peu moins de la moitié des personnes en réinsertion en emploi étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi juste avant de débiter leur participation à un projet pilote (49 %). De plus, un peu moins d'une personne sur quatre était admissible de l'assurance-emploi (22 %) ou était classée sans soutien public du revenu (22 %).

Tableau 8

Statut selon le soutien public du revenu des participants en réinsertion en emploi

Statut selon le soutien public du revenu	Réinsertion en emploi (n=1 388)
	%
Prestataire de l'assistance-emploi	14
Prestataire actif de l'assurance-emploi	49
Personne admissible de l'assurance-emploi	22
Personne sans soutien public du revenu	22

Les hommes et les femmes se distinguent selon leur statut à l'assurance-emploi. En effet, selon le tableau 9, plus de la moitié des femmes en réinsertion en emploi avaient le statut de prestataire actif de l'assurance-emploi juste avant leur participation à un PPTA, soit 55 % comparativement à 45 % chez les hommes. Par contre, on retrouve 26 % d'hommes admissibles de l'assurance-emploi par rapport à seulement 16 % chez les femmes participantes.

Tableau 9

Répartition selon le sexe et le statut selon le soutien public du revenu des participants

Statut selon le soutien public du revenu	Sexe	
	Féminin (n=599)	Masculin (n=1 011)
	%	%
Prestataire de l'assistance-emploi	15	13
Prestataire actif de l'assurance-emploi	55	45
Personne admissible de l'assurance-emploi	16	26
Personne sans soutien public du revenu	24	21

$$\chi^2 = 18,51; \alpha = 0,00$$

Comme l'indique les résultats du tableau 10, il existe également un lien entre l'âge des participants et leur statut selon le soutien public du revenu. En effet, on retrouve plus de prestataires de l'assistance-emploi (19 %) ou de l'assurance-emploi (57 %) chez les participants âgés entre 50 et 54 ans. Chez les personnes de 60 à 64 ans, on retrouve proportionnellement plus de personnes sans soutien public du revenu (32 %) par rapport à un autre groupe d'âge.

⁷ La somme des pourcentages montrés dans les tableaux 8 à 10 se rapportant au statut selon le soutien public du revenu des participants en réinsertion en emploi, est supérieure à 100 % parce qu'un certain nombre de participants ont un double statut au niveau du soutien public du revenu.

Tableau 10

**Répartition selon l'âge et le statut selon le soutien public
du revenu des participants en réinsertion en emploi**

Statut selon le soutien public du revenu	Âge		
	50 à 54 ans (n=333)	55 à 59 ans (n=999)	60 à 64 ans (n=278)
	%	%	%
Prestataire de l'assistance-emploi	19	13	10
Prestataire actif de l'assurance-emploi	57	51	31
Personne admissible de l'assurance-emploi	22	20	31
Personne sans soutien public du revenu	12	22	32

$\chi^2 = 37,23; \alpha = 0,00$

4.2 SITUATION D'EMPLOI AVANT LA PARTICIPATION

4.2.1 OCCUPATION D'EMPLOI

Le tableau 11 présente le pourcentage de personnes en réinsertion en emploi qui ont occupé un emploi dans l'année précédant leur participation à un PPTA. Un peu plus de la moitié de ces personnes (51 %) ont occupé au moins un emploi dans l'année précédant leur participation.

Dans le cas des autres participants qui n'ont pas occupé d'emploi durant cette période, comme l'indique la figure 1, 42 % d'entre eux n'ont pas été sur le marché du travail depuis au moins deux ans. De plus, 17 % de ces participants n'étaient pas sur le marché du travail depuis au moins quatre ans et il s'agit pour la plupart de personnes âgées de 60 à 64 ans (56 %) et de personnes sans soutien public du revenu (57 %).

Tableau 11

**Occupation d'au moins un emploi dans l'année précédant
la participation chez les personnes en réinsertion en emploi**

Indicateur	Réinsertion en emploi (n=1 388)
	%
Occupation d'un emploi	51

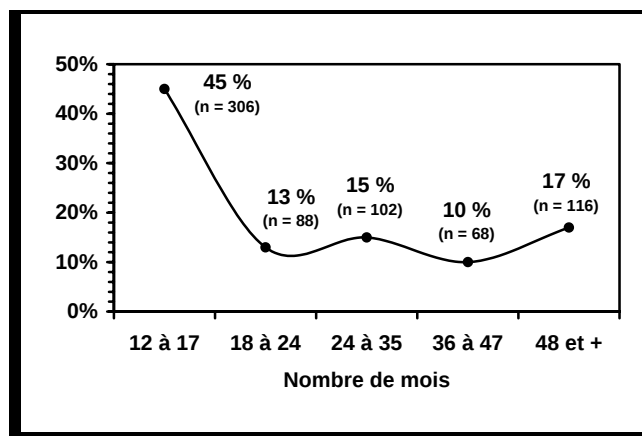


Figure 1

Nombre de mois sans emploi des personnes en réinsertion en emploi n'ayant pas occupé un emploi dans l'année précédant leur participation à un PPTA

Pour cet indicateur, on présente au tableau 12, le taux d'occupation par regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale tel que décrit à la page 13. Outre les personnes qui ont participé à des projets pilotes en gestion prévisionnelle, 55 % de celles ayant participé à des projets pilotes offrant de la formation en entreprise ont occupé au moins un emploi dans l'année précédant leur participation.

Tableau 12

Occupation d'au moins un emploi dans l'année précédant la participation chez les personnes en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale

Regroupement des projets pilotes	Occupation d'un emploi %
Recherche d'emploi (n=400)	49
Formation (n=127)	50
Formation en entreprise (n=533)	55
Fermeture ou licenciement (n=289)	49
Gestion prévisionnelle (n=209)	100
Autres projets (n=52)	51

Les principales raisons d'inoccupation d'un emploi dans l'année précédant la participation à un PPTA sont les suivantes :

- incapacité à trouver un emploi (43 %);
- problèmes de santé (27 %);
- décision personnelle de prendre sa retraite (17 %);
- autres raisons (13 %).

4.2.2 AUTRES INDICATEURS DE LA SITUATION D'EMPLOI

Le tableau 13 qui suit présente le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et le salaire horaire moyen pour les personnes ayant occupé au moins un emploi au cours de l'année précédant leur participation.

L'ensemble des participants ont travaillé 36 heures en moyenne par semaine dans l'emploi ou les emplois qu'ils ont occupés durant l'année précédant leur participation à un PPTA. Il s'agit de 38 heures dans le cas des hommes en réinsertion en emploi comparativement à 34 heures pour les femmes.

Le salaire horaire moyen au cours de cette période a été estimé à 14,03 \$ pour l'ensemble des participants. Dans le cas des hommes en réinsertion en emploi, ce salaire horaire a atteint les 15,90 \$ par rapport à 11,27 \$ chez les femmes.

La figure 2 montre le pourcentage de personnes en fonction du salaire horaire moyen obtenu dans l'emploi ou les emplois qu'ils ont occupés dans l'année précédant leur participation à un PPTA. Plus du quart des participants (27 %) ont gagné moins de 9,00 \$ de l'heure. La même proportion (27 %) a gagné 15,00 \$ ou plus.

Le tableau 14 présente la proportion de temps en emploi. La proportion de temps en emploi est calculée sur l'ensemble des participants à partir du ratio entre le nombre de semaines travaillées dans l'année précédant la participation à un PPTA et 52 semaines (une année). Ainsi, les participants ont travaillé, en moyenne, près de 19 semaines, soit dans une proportion moyenne de temps de 36 %. Chez les participants en maintien en emploi, cette proportion moyenne de temps a atteint 82 % par rapport à 29 % chez ceux en réinsertion en emploi. Si l'on tient compte uniquement des personnes qui ont occupé au moins un emploi dans l'année précédant leur participation, la proportion de temps passe de 36 à 62 %, soit 32,2 semaines environ.

La figure 3 montre pour sa part le pourcentage de personnes en fonction du nombre de semaines travaillées dans l'année précédant leur participation à un PPTA. Selon cette figure, un peu plus de 2 personnes sur cinq n'ont pas travaillé durant cette période (43 %) alors que près d'une personne sur sept (14 %) a occupé au moins un emploi toute l'année. Il s'agit de personnes qui ont participé dans le cadre de projets pilotes en gestion prévisionnelle et qui font partie également du groupe de maintien en emploi.

L'ensemble des participants ont occupé un emploi 30 heures ou plus par semaine dans une proportion de temps de 31 %, ce ratio atteignant 72 % dans le cas des participants en maintien en emploi. Les hommes en réinsertion en emploi ont travaillé au moins 30 heures par semaine dans une proportion de temps de 29 % par rapport à 23 % dans le cas des femmes.

La situation d'emploi l'année précédant la participation est donc très variable pour les personnes en réinsertion en emploi.

Tableau 13

Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et salaire horaire moyen dans l'année précédant leur participation à un PPTA

Indicateurs	Groupe		Total (n=930)
	Maintien en emploi (n=222)	Réinsertion en emploi (n=708)	
	Moy.	Moy.	Moy.
Nombre d'heures par semaine	36	36	36
Salaire horaire moyen	13,90	14,07	14,03

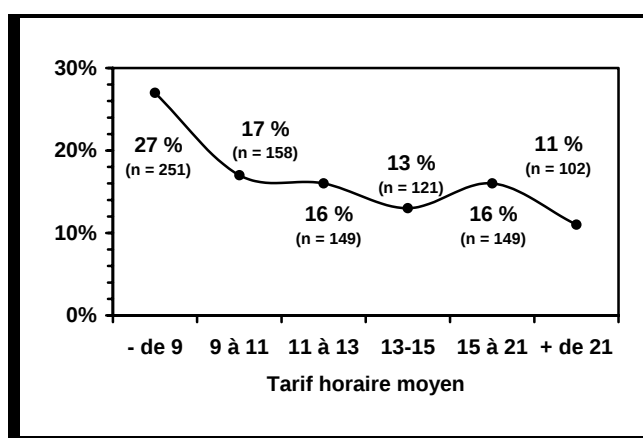


Figure 2

Pourcentage de personnes en fonction du salaire horaire moyen obtenu dans l'année précédant leur participation à un PPTA

Tableau 14

Proportion du temps en emploi dans l'année précédant leur participation à un PPTA

Indicateurs	Groupe		Total (n=1 610)
	Maintien en emploi (n=222)	Réinsertion en emploi (n=1 388)	
	%	%	%
Proportion de temps en emploi	82	29	36

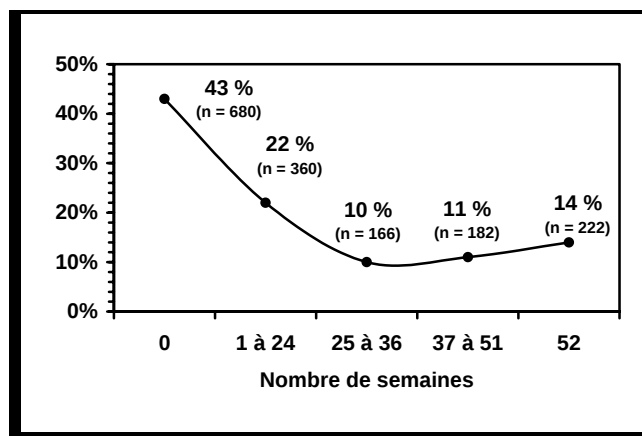


Figure 3

Pourcentage de personnes en fonction du nombre de semaines travaillées dans l'année précédant leur participation à un PPTA

4.2.3 SATISFACTION PAR RAPPORT À L'EMPLOI

Le tableau 15 présente le pourcentage de personnes satisfaites du nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et de la rémunération obtenue dans l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés dans l'année précédant leur participation à un PPTA.

Selon ces résultats, 83 % des personnes, autant celles en maintien en emploi que les autres en réinsertion en emploi, ont été satisfaites du nombre d'heures qu'elles ont travaillées avant leur participation à un PPTA. Ce pourcentage est toutefois plus faible chez les prestataires de l'assistance-emploi, atteignant 69 %.

Plus des deux tiers des participants étaient satisfaits de la rémunération qu'ils ont reçue dans l'emploi ou les emplois qu'ils ont occupés dans l'année qui a précédé leur participation à un PPTA (68 %). Ce pourcentage est toutefois légèrement plus élevé chez les participants en maintien en emploi (71 %). C'est aussi le cas pour les résidents en régions éloignées (80 %) ainsi que pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi (81 %). Également, le taux de satisfaction est plus élevé chez ceux ayant un niveau de scolarité moindre, malgré le fait que leur salaire soit plus bas en moyenne.

Tableau 15

Satisfaction des personnes en rapport au nombre d'heures travaillées en moyenne et à la rémunération obtenue dans l'emploi ou les emplois occupés avant leur participation à un PPTA

Satisfaction	Groupe		Total (n=930)
	Maintien en emploi (n=222)	Réinsertion en emploi (n=708)	
	%	%	%
Nombre d'heures travaillées	84	83	83
Rémunération	71	66	68

Le tableau 16 qui suit présente le lien entre le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine dans l'emploi ou les emplois occupés par les personnes avant leur participation à un PPTA et leur satisfaction en rapport à ce nombre d'heures travaillées. Il existe un lien significatif entre le pourcentage de participants satisfaits et le nombre d'heures travaillées puisque 46 % des personnes qui ont travaillé 20 heures et moins étaient satisfaites de ce nombre d'heures de travail par rapport à 92 % dans le cas de celles qui ont travaillé 40 heures ou plus. Lorsque l'emploi devient un temps plein, soit 30 heures ou plus, le niveau de satisfaction s'accroît fortement.

Tableau 16

Répartition selon le nombre d'heures travaillées dans l'emploi ou les emplois occupés par les personnes avant leur participation à un PPTA et leur satisfaction

Nombre d'heures travaillées	Total (n=930) %
20 et moins	46
21 à 30	54
31 à 35	89
36 à 39	94
40 et plus	92

Le tableau 17 présente pour sa part la répartition selon le salaire horaire moyen obtenu dans l'emploi ou les emplois occupés par les personnes avant leur participation à un PPTA et leur satisfaction quant à cette rémunération. Il existe un lien significatif entre ces variables. C'est à partir de 12,00 \$ que le niveau de satisfaction se stabilise.

Tableau 17

Répartition selon le salaire horaire moyen obtenu dans l'emploi ou les emplois occupés par les personnes avant leur participation à un PPTA et leur satisfaction

Salaire horaire en dollars	Total (n=930) %
8 et moins	28
8 à 9	68
9 à 10	57
10 à 12	61
12 à 13	84
13 à 15	89
15 à 20	86
20 et plus	84

4.3 RECHERCHE D'EMPLOI AVANT LA PARTICIPATION

Le tableau 18 présente le pourcentage de personnes en réinsertion en emploi et qui étaient à la recherche d'un emploi avant leur participation à un PPTA.

Environ trois personnes sur quatre n'ayant pas occupé d'emploi durant l'année qui a précédé leur participation à un PPTA (74 %) ont été à la recherche d'un emploi au cours de cette période. Ce sont davantage des prestataires de l'assistance-emploi et les prestataires actifs de l'assurance-emploi, des hommes, des personnes âgées entre 50 et 54 ans et celles provenant des régions centrales qui ont été plus à la recherche d'un emploi. On peut penser que certaines personnes ne recherchaient pas d'emploi parce qu'elles avaient des problèmes de santé, des obligations ou qu'elles ne souhaitaient plus travailler.

Tableau 18

Pourcentage de personnes en réinsertion en emploi n'ayant pas occupé d'emploi l'année précédant leur participation à la recherche d'emploi durant cette période

Indicateur	Réinsertion en emploi (n=680)
	%
Recherche d'un emploi	74

4.4 UTILISATION DE PRESTATIONS AVANT LA PARTICIPATION

Le tableau 19 qui suit présente le pourcentage de participants en réinsertion en emploi qui ont reçu des prestations de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi dans l'année précédant la participation. On y présente également la proportion moyenne de temps à l'assistance-emploi et à l'assurance-emploi de l'ensemble des participants en réinsertion dans l'année précédant leur participation à un PPTA.

Selon ces résultats, 17 % des personnes en réinsertion en emploi ont reçu des prestations de l'assistance-emploi dans l'année précédant leur participation. Les participants qui ont moins de 20 ans d'expérience de travail ont été plus nombreux à recevoir des prestations de l'assistance-emploi, soit dans une proportion de 23 % par rapport à 10 % environ pour les autres ayant 20 ans ou plus d'expérience de travail.

La proportion de temps à l'assistance-emploi a été estimée à 3 % lorsque l'on considère l'ensemble des personnes présentes ou non à l'assistance-emploi lors de cette période. Pour celles qui ont eu une présence, cela représente 64 %, c'est-à-dire 7,7 mois en moyenne.

En ce qui concerne les prestations de l'assurance-emploi, il s'agit de près de trois participants en réinsertion en emploi sur cinq (59 %) qui en ont reçues. Les participants en réinsertion en emploi ont reçu ces prestations dans une proportion moyenne de temps de 28 %. Toutefois, celles présentes lors de cette période l'ont été dans une proportion moyenne de temps de 56 %, ce qui représente 29,3 semaines en moyenne.

Ce sont surtout les personnes moins scolarisées qui ont été prestataires actifs de l'assurance-emploi, soit 50 % dans le cas des personnes ayant un niveau primaire, 52 % chez les personnes ayant atteint le niveau secondaire 1 à 4, 56 % chez celles ayant atteint le niveau secondaire 5, 44 %, le niveau collégial et, 32 %, le niveau universitaire. Il s'agit également de personnes vivant en régions périphériques ou éloignées, soit 67 % et 53 % comparativement à 42 % pour celles vivant en régions centrales.

Tableau 19

Utilisation de prestations par les personnes en réinsertion en emploi avant leur participation à un PPTA

Indicateurs	Réinsertion en emploi (n=1 388)
	%
Assistance-emploi	17
Proportion de temps à l'assistance-emploi	3
Assurance-emploi	59
Proportion de temps à l'assurance-emploi	28

Les figures 4 et 5 présentent pour leur part les pourcentages de participants en réinsertion en emploi en rapport avec la durée à l'assistance-emploi ou à l'assurance-emploi. Plus du tiers des personnes ayant reçu des prestations de l'assistance-emploi (34 %) en ont bénéficié toute l'année précédant leur participation à un PPTA. Près de deux personnes concernées sur cinq ont reçu des prestations de l'assurance-emploi entre 37 et 52 semaines (37 %).

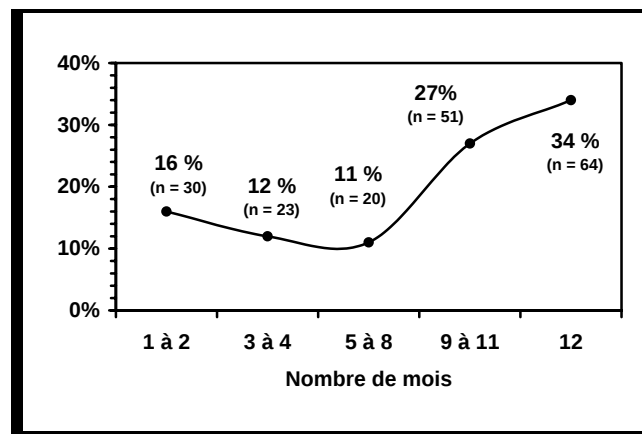


Figure 4

Pourcentage de personnes ayant reçu des prestations de l'assistance-emploi dans l'année précédant leur participation à un PPTA selon la durée de réception de ces prestations

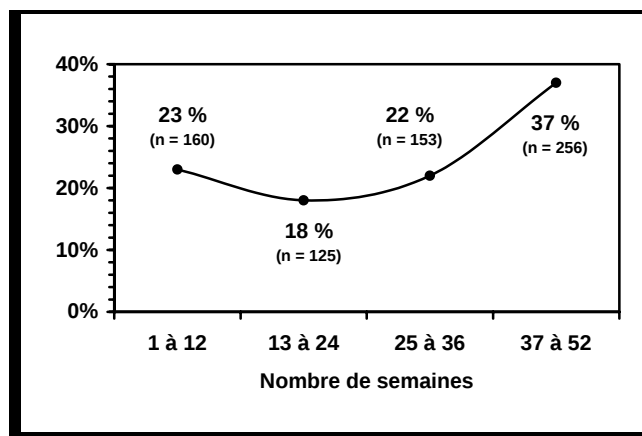


Figure 5

Pourcentage de personnes ayant reçu des prestations de l'assurance-emploi dans l'année précédant leur participation à un PPTA selon la durée de réception de ces prestations

4.5 LICENCIEMENT COLLECTIF AVANT LA PARTICIPATION

Selon le tableau 20, 18 % des personnes ont déjà fait l'objet d'un licenciement collectif au cours des cinq années précédant leur participation à un PPTA. Ce sont davantage les participants en réinsertion en emploi, soit 19 % par rapport à 11 % dans le cas des participants en maintien en emploi. De plus, ce sont davantage les plus jeunes d'entre eux. En effet, 27 % des participants âgés entre 50 et 54 ans ont déjà fait l'objet d'un licenciement collectif par rapport à seulement 17 et 7 % chez les participants âgés de 55 à 59 ans et ceux âgés entre 60 et 64 ans. Enfin, 21 % des personnes résidant en régions éloignées ont fait l'objet d'un licenciement collectif au cours des cinq dernières années précédant leur participation à un PPTA comparativement à 12 % chez celles vivant en régions centrales.

La figure 6 présente l'année de ce licenciement collectif. Pour près de la moitié des participants concernés (46%), ce licenciement collectif a eu lieu en l'an 2000.

Tableau 20

Licenciement collectif des personnes avant leur participation à un PPTA

Indicateur	Groupe		Total (n=1 610)
	Maintien en emploi (n=222)	Réinsertion en emploi (n=1 388)	
	%	%	%
Licenciement collectif	11	19	18

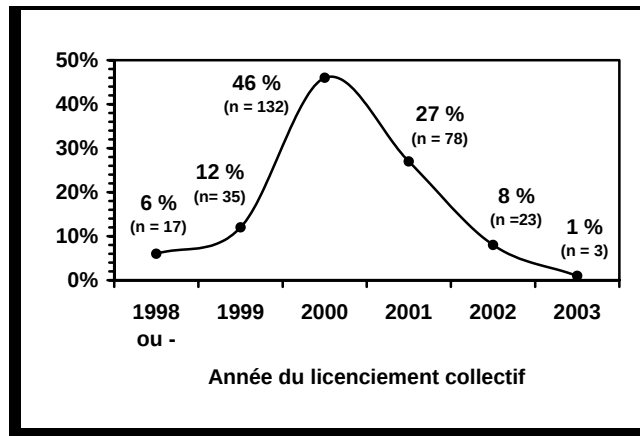


Figure 6

Pourcentage de personnes ayant fait l'objet d'un licenciement collectif en rapport à l'année précédant leur participation à un PPTA

4.6 SOMMAIRE DE LA SITUATION AVANT LA PARTICIPATION

On présente dans cette section les principaux résultats qui se dégagent du profil des personnes et de leur situation avant leur participation à un PPTA.

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

- près des deux tiers sont des hommes (62 %); c'est davantage le cas pour les personnes participantes aux projets de maintien en emploi (74 %);
- les personnes sont majoritairement âgées entre 55 et 59 ans (62 %);
- près des deux tiers vivent en couple avec (19 %) ou sans enfant (44 %);
- le niveau de scolarité est assez varié; plus du quart (28 %) a un niveau inférieur à un secondaire 5, plus du tiers (36 %) a un secondaire 5 général ou professionnel et l'autre tiers (36 %) a atteint un niveau postsecondaire;
- les deux tiers (66 %) des personnes proviennent des régions éloignées (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean); c'est nettement plus élevé que le poids relatif de ces régions par rapport à l'ensemble du Québec;
- leur statut selon le soutien public du revenu lors du début de leur participation est largement associé à l'assurance-emploi : prestataires actifs (49 %) et admissibles (22 %); les prestataires de l'assistance-emploi ne représentent qu'une personne sur sept (14 %);

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL ANTÉRIEURE

- les trois quarts (75 %) ont 30 ans ou plus d'expérience de travail; c'est davantage le cas pour les personnes participantes aux projets de maintien

en emploi (81 %) dont plus de la moitié de ces dernières ont 40 ans ou plus d'années de travail antérieures;

- la moitié (51 %) des personnes en réinsertion avaient une expérience de travail dans les 12 mois qui ont précédé leur participation; pour les autres, l'expérience la plus récente se situait davantage dans les 13 à 24 mois;
- les emplois occupés au cours de l'année précédant la participation avaient les caractéristiques suivantes : en moyenne 35 heures par semaine et 14,00 \$ de l'heure; la majorité des personnes étaient satisfaites du nombre d'heures travaillées (83 %) et de la rémunération (68 %);
- les trois quarts (74 %) de ceux qui n'ont pas occupé un emploi dans les 12 mois avant leur participation étaient à la recherche d'un emploi; d'autres avaient des problèmes de santé ou avaient décidé de prendre leur retraite;
- près d'une personne sur cinq (18 %) a fait l'objet d'un licenciement collectif au cours des cinq années précédant leur participation et pour près de la moitié d'entre elles (46 %), le licenciement collectif a eu lieu en 2000.

CHAPITRE 5 : PARTICIPATION

5.1 PÉRIODE DE PARTICIPATION ET DURÉE

L'analyse porte sur 27 projets pilotes pour lesquels des travailleurs âgés ont participé. La liste de ces projets pilotes, le titre, la raison sociale de l'organisme promoteur, les volets d'intervention dans lesquels s'inscrivent ces projets pilotes ainsi que le nombre de participants sont présentés à l'annexe méthodologique.

Ces projets pilotes ont débuté après le 1^{er} avril 2000 et se sont terminés avant le 31 mars 2003. Environ 15 % de ces projets pilotes (4 projets) ont commencé en 2000, près de 30 % (8 projets), en 2001, et plus de la moitié (15 projets) ont débuté en 2002.

La plupart des projets pilotes qui ont débuté en 2000 ou 2001 ont duré en moyenne entre 18 et 24 mois alors que ceux qui ont commencé en 2002 ont duré environ 12 mois. Le tableau 21 présente la durée moyenne exprimée en mois en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale. Il s'agit de la durée totale des projets pilotes et non celle des interventions auprès de la clientèle participante. Ce sont les projets pilotes en gestion prévisionnelle qui ont duré le plus longtemps avec 20,6 mois en moyenne alors que les projets pilotes en formation générale ou spécifique n'ont duré que 14,0 mois en moyenne.

Tableau 21

Durée moyenne des projets pilotes exprimée en mois d'après leur regroupement selon la nature de l'intervention principale

Regroupement des projets pilotes	Durée moyenne Moy.
Recherche d'emploi (n=5)	17,7
Formation (n=3)	14,0
Formation en entreprise (n=8)	17,5
Fermeture ou licenciement (n=4)	15,0
Gestion prévisionnelle (n=3)	20,6
Autres projets (n=4)	15,6
Moyenne (n=27)	16,9

5.2 RAISONS DE LA PARTICIPATION

Les principales raisons⁸ pour lesquelles les personnes en réinsertion en emploi ont été motivées à participer à un PPTA sont les suivantes :

- obtention d'un emploi pour répondre aux besoins financiers (37 %);

⁸ Les personnes pouvaient identifier plus d'une raison.

- besoin d'aide, de techniques de recherche d'emploi et d'encouragement pour trouver un emploi (26 %);
- besoin de formation professionnelle dans un secteur en demande (16 %);
- besoin d'un service d'orientation professionnelle (12 %);
- besoin de se sortir de l'isolement et de rencontrer des personnes dans la même situation (12 %);
- avoir droit à une aide financière, à un soutien du revenu ou à un programme disponible pour les travailleurs âgés (9 %);
- besoin d'une occupation socialement reconnue (8 %);
- par curiosité, par intérêt ou pour relever un défi (7 %);
- avoir un soutien psychologique pour mieux se connaître et pour reprendre confiance en soi (5 %);
- autres raisons (19 %).

On constate que les personnes en réinsertion en emploi croyaient pouvoir obtenir un emploi pour notamment améliorer leur situation financière. Pour certains, c'est par un soutien à la recherche d'emploi que l'on envisage cette réinsertion en emploi. Pour d'autres, cela passe par l'acquisition de formation ou par une réorientation de carrière. Certains disent participer pour reprendre confiance en eux, sortir de leur isolement ou occuper un emploi qui leur permet d'être reconnus socialement. Enfin, une plus faible proportion a mentionné l'obtention d'un soutien financier.

5.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

On a recensé dans le cadre de cette étude 23 activités auxquelles les personnes ont participé. Le tableau 22 présente les principales activités réalisées dans le cadre de ces projets pilotes. La majorité des participants ont été rencontrés en entrevue individuelle (85 %). Il s'agit de 86 % dans le cas des personnes en réinsertion en emploi comparativement à 80 % dans le cas des personnes en maintien en emploi. Un peu plus de sept personnes sur dix, davantage celles qui ont participé à des projets de réinsertion en emploi, 74 % par rapport à 50 %, ont rencontré sur une base régulière un conseiller en emploi (71 %). Un peu plus des deux tiers des participants, autant ceux en réinsertion qu'en maintien en emploi, ont suivi des séances d'information concernant le projet pilote auquel ils ont participé (69 %). Près des deux tiers des participants ont été rencontrés en entrevue de groupe (67 %) ou ont suivi de la formation sur la recherche d'emploi ou sur des techniques de recherche d'emploi (67 %). Cette dernière activité a concerné les personnes en réinsertion en emploi. Un peu plus de deux personnes sur cinq ont reçu de l'aide à la planification de carrière (45 %) ou de la formation professionnelle (41 %). Finalement, plus du quart des participants en réinsertion en emploi ont reçu de la formation en entreprise ou sur mesure (28 %) ou ont bénéficié d'un service de placement (28 %).

Tableau 22

Pourcentage de personnes qui ont participé aux principales activités offertes dans les projets pilotes

Principales activités	Nombre de Participants (n=1 610)
	%
Entrevues individuelles	85
Rencontres régulières avec un conseiller	71
Sessions d'information concernant le projet	69
Entrevues de groupe	67
Techniques de recherche d'emploi	67
Aide à la planification de carrière	45
Formation professionnelle	41
Counseling et orientation	40
Formation sur mesure	28
Services de placement	28

5.4 APPRÉCIATION DES PARTICIPANTS SUR LES ACTIVITÉS

La presque totalité des personnes ont grandement apprécié les différentes activités auxquelles elles ont participé dans le cadre de leur projet pilote. Le pourcentage de personnes satisfaites varie entre 89 % et 100 % selon le type d'activités.

Malgré tout, environ 10 % des participants concernés n'ont pas apprécié les activités concernant l'aménagement du temps de travail (10 %) ainsi que la révision des pratiques dans la gestion du personnel comme, par exemple, la révision des tâches (10 %) dans le cas des participants en maintien en emploi, les services de placement (11 %) et les stages en entreprises (9 %), dans le cas des participants en réinsertion en emploi.

5.5 SATISFACTION GÉNÉRALE PAR RAPPORT AUX PROJETS ET AUX PROCESSUS

5.5.1 SATISFACTION QUANT AUX PROJETS

Le tableau 23 donne le pourcentage des participants en accord avec des énoncés généraux de satisfaction. Selon ces résultats, 89 % des personnes ont affirmé que le projet pilote auquel elles ont participé méritait d'être recommandé à d'autres travailleurs âgés alors que 86 % disent que le projet pilote, dans son ensemble, a été satisfaisant. Finalement, 79 % des personnes ont affirmé que le projet pilote auquel elles ont participé était bien adapté aux travailleurs âgés. Cette affirmation vient davantage de participants qui ont suivi certaines activités de formation, entres autres, de la formation professionnelle ou de la formation sur mesure.

Tableau 23

Accord des personnes avec des énoncés généraux de satisfaction

Aspects	Groupe		Total (n=1 610) %
	Maintien en emploi (n=222) %	Réinsertion en emploi (n=1 388) %	
Mérite d'être recommandé à d'autres travailleurs âgés	89	89	89
Est satisfaisant dans son ensemble	85	86	86
Projet bien adapté aux travailleurs âgés	78	79	79

Le tableau 24 présente les attentes des personnes concernant le projet pilote auquel elles ont participé. Lorsque l'on demande aux participants si le projet pilote a répondu à leurs attentes, trois personnes sur quatre (76 %) disent tout à fait (33 %) ou assez bien (43 %). Cependant, pour un peu plus d'une personne sur dix (12 %), le projet pilote y a répondu de manière insuffisante. Dans la même proportion (12 %), d'autres ont répondu pas du tout. La proportion de personnes qui mentionnent que le projet pilote a répondu à leurs attentes, est plus élevée dans les projets de réinsertion (77 %) que dans ceux en maintien en emploi (70 %). Cela pourrait vraisemblablement s'expliquer par le fait que les projets de maintien en emploi visaient au départ à répondre aux besoins des entreprises et de façon plus indirecte, à ceux des personnes participantes.

Tableau 24

Attentes des personnes face au projet pilote auquel elles ont participé

Attentes	Groupe		Total (n=1 610) %
	Maintien en emploi (n=222) %	Réinsertion en emploi (n=1 388) %	
Tout à fait	24	34	33
Assez bien	46	43	43
De manière insuffisante	15	11	12
Pas du tout	15	12	12
Total	100	100	100

Les principales raisons mentionnées par les personnes qui ont dit que le projet pilote auquel elles ont participé a répondu tout à fait ou assez bien à leurs attentes (n=1 281) sont les suivantes :

Le projet pilote a ...

- aidé à trouver ou à conserver un emploi (32 %);
- donné des outils pour trouver un emploi (32 %);

- offert un bon soutien ou une bonne écoute (29 %);
- permis de suivre une formation ou de parfaire ses compétences (18 %);
- aidé à mieux cibler ses points forts, à mieux connaître ses aptitudes et ses intérêts (18 %);
- permis d'acquérir de la confiance et a été motivant (17 %);
- comblé ses besoins (15 %);
- donné des informations pertinentes sur le marché du travail (14 %);
- été bien organisé et adapté aux travailleurs âgés (12 %);
- permis de vivre une expérience enrichissante (10 %);
- donné une opportunité de connaître d'autres personnes vivant les mêmes problématiques et à sortir la personne de l'isolement (8 %);
- permis de combler des besoins financiers (6 %);
- autres raisons (1 %).

Conformément aux raisons qui ont amené les personnes à participer (section 5.2), c'est le soutien à la recherche d'emploi ou le maintien en emploi qui priment dans les raisons énoncées. Toutefois, l'acquisition de formation et le développement des compétences constituent des raisons fréquentes. D'autres raisons sont liées davantage à la perception de la qualité des projets ou à l'obtention d'effets dits intermédiaires comme par exemple, l'amélioration de la confiance en soi et le fait de briser l'isolement.

Les principales raisons mentionnées par les personnes qui ont dit que le projet pilote auquel elles ont participé a répondu de manière insuffisante ou pas du tout à leurs attentes (n=329) sont les suivantes :

- le projet pilote n'a pas donné les résultats escomptés tel, notamment, de trouver un emploi (38 %);
- la formation était insuffisante ou inadéquate (22 %) ;
- les emplois offerts n'étaient pas intéressants, surtout en ce qui concerne le secteur, le salaire et les conditions de travail (18 %);
- manque d'aide ou de suivi en général (18 %);
- subvention ou aide financière insuffisante (8 %);
- manque d'intérêt de la part des employeurs à engager des travailleurs âgés (7 %);
- autres raisons (13 %).

Compte tenu que la principale raison des travailleurs âgés de participer était d'obtenir un emploi pour notamment améliorer leur situation financière, lorsque cela ne s'est pas concrétisé, leurs attentes n'ont pas été répondues de façon satisfaisante pour eux. Certains ont identifié des attentes de formation non comblées. Pour d'autres, ce sont les caractéristiques des emplois qui n'étaient pas au rendez-vous. Enfin, certains souhaitent recevoir plus d'aide et de suivi dans le cadre de leur participation.

5.5.2 SATISFACTION QUANT AUX PROCESSUS

Le tableau 25 concerne l'appréciation des participants quant à des processus au début, en cours et après la participation. La plupart des personnes ont apprécié les informations reçues avant le début de leur participation à un PPTA (91 %) et les indications transmises lors de leur inscription (93 %), l'accueil reçu du CLE lors de leur inscription (95 %) et les informations transmises lors du projet pilote (90 %). Cela est très cohérent avec la satisfaction observée dans la section précédente concernant le projet pilote dans son ensemble (86 %).

D'après d'autres résultats, les participants ayant atteint le niveau collégial ou universitaire sont plus satisfaits des indications transmises lors de leur inscription au projet pilote, soit 96 % par rapport à 89 % chez ceux ayant atteint le secondaire 5. Les participants provenant de régions éloignées sont plus nombreux que ceux habitant en régions centrales à être satisfaits de l'accueil qu'ils ont reçu à leur CLE, soit 98 par rapport à 92 %.

Tableau 25

Appréciation des personnes par rapport au projet pilote auquel elles ont participé

Appréciation	Total (n=1 610) %
Informations reçues avant le début de la participation	91
Indications transmises lors de l'inscription	93
Accueil reçu du CLE lors de l'inscription	95
Informations transmises lors du projet	90
Suivi après la participation au projet	80

5.6 PERCEPTION DES EFFETS GLOBAUX

Le tableau 26 présente l'accord des participants sur certains énoncés concernant des effets globaux de la participation. Il s'agit d'énoncés relatifs à l'ensemble du projet pilote et non à l'effet pour la personne qui répond.

Selon 80 % des participants, les PPTA permettraient de développer de nouvelles compétences. De plus, 78 % des personnes ont affirmé que le projet de réinsertion en emploi auquel elles ont participé pouvait leur permettre de se retrouver un emploi. Pour 66 % des personnes en maintien en emploi, les PPTA offriraient des opportunités d'emplois nouveaux grâce à des facilités telle, notamment, la mobilité d'emploi au sein de l'entreprise. Enfin, pour 64 % des personnes en maintien en emploi, la participation à un PPTA permettrait d'éviter des mises à pied de travailleurs simplement à cause de leur âge.

Tableau 26

Accord des personnes concernant certains aspects du projet pilote auquel elles ont participé

Aspects	Groupe		Total (n=1 610) %
	Maintien en emploi (n=222) %	Réinsertion en emploi (n=1 388) %	
Permet aux participants de développer de nouvelles compétences	72	81	80
Permet aux participants de se retrouver un emploi		78	
Offre des opportunités d'emplois nouveaux grâce à des facilités telle la mobilité d'emploi au sein de l'entreprise	66		
Permet d'éviter des mises à pied de travailleurs simplement à cause de leur âge	64		

Le tableau 27 présente le lien entre la possibilité de ne pas recourir aux programmes de soutien public du revenu du revenu avant la retraite grâce à la participation à un PPTA et le statut selon le soutien public du revenu des personnes au début de leur participation. Plus des trois quarts des personnes qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi avant le début de leur participation à un PPTA sont d'avis que la participation à de tels projets pilotes peut éviter le recours au soutien public du revenu.

De plus, les personnes possédant de 35 à 39 ans d'expérience de travail sont plus nombreuses que celles qui en ont de 30 à 34 ans à être en accord avec cette idée d'éviter le recours au soutien public du revenu.

Tableau 27

Pourcentage de personnes mentionnant que la participation à un PPTA améliore les chances de ne pas recourir au soutien public du revenu selon leur statut au soutien public du revenu

Statut selon le soutien public du revenu	Réinsertion en emploi (n=1 388) %
Prestataire de l'assistance-emploi	70
Prestataire actif de l'assurance-emploi	77
Personne admissible de l'assurance-emploi	69
Personne sans soutien public du revenu	71

Le tableau 28 présente le point de vue des participants sur la contribution du projet pilote au maintien ou à la réinsertion en emploi.

D'après ce tableau, près de quatre personnes sur cinq (79 %) ont affirmé que le projet pilote auquel elles ont participé a ou aurait possiblement contribué, selon le cas, au maintien ou à la réinsertion en emploi des personnes qui ont participé. On constate également que la répartition des participants selon leur niveau de perception est comparable entre les participants en maintien en emploi et ceux en réinsertion en emploi.

Tableau 28

Contribution du projet pilote au maintien ou à la réinsertion en emploi des participants

Contribution	Groupe		Total (n= 1 610)
	Maintien en emploi (n=222)	Réinsertion en emploi (n=1 388)	
	%	%	%
Oui	46	50	49
Possiblement	37	29	30
Doute	11	13	13
Pas du tout	6	8	8
Total	100	100	100

Les principales raisons des participants qui ont mentionné qu'ils doutent ou qu'ils ne croient pas du tout qu'un projet pilote comme le leur peut aider un travailleur d'expérience à se maintenir en emploi ou encore, peut contribuer à lui faire obtenir un emploi sont les suivantes :

- les employeurs ne veulent pas engager des travailleurs âgés (40 %);
- la formation donnée est d'une durée insuffisante (28 %);
- il y a peu ou pas d'emplois dans son secteur (23 %);
- le projet pilote n'a rien changé à sa situation (17%);
- le taux de placement dans le cadre du projet est trop bas (13 %);
- les promoteurs n'ont pas assez de contacts avec les employeurs (8 %);
- autres raisons (16 %).

5.7 PRÉSENCE EN EMPLOI PENDANT LA PARTICIPATION

5.7.1 PERSONNES EN MAINTIEN EN EMPLOI

La plupart des travailleurs qui ont été maintenus en emploi lors de leur participation ont occupé le même poste qu'avant la participation aux mêmes conditions (n=207; 93 %). Onze personnes ont mentionné avoir occupé le même poste mais dans des conditions différentes que celles qu'elles avaient avant leur participation. Ces dernières ont sommairement décrit les changements survenus. On mentionne surtout une modification des tâches ou des responsabilités liées au poste. Enfin, quatre personnes ont été affectées à un autre poste au sein de l'entreprise.

5.7.2 PERSONNES EN RÉINSERTION EN EMPLOI

En cours de participation, on retrouve près d'une personne sur cinq qui a occupé un emploi (n=250; 18 %). Il s'agit plus précisément de 24 % des participants venant des régions éloignées comparativement à 7 % de participants provenant des régions centrales.

Certains projets de réinsertion en emploi prévoyaient l'occupation d'un emploi dans le cadre du projet. C'est le cas par exemple des projets de formation en entreprise et des projets implantés à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement partiel de la part de l'employeur.

5.7.3 AUTRES INDICATEURS DE LA SITUATION D'EMPLOI

Le tableau 29 présente le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine, la satisfaction s'y rattachant et le salaire horaire moyen des personnes qui ont occupé un emploi pendant leur participation à un PPTA.

Selon ces résultats, les participants concernés, autant ceux en réinsertion que les autres en maintien en emploi, ont travaillé en moyenne 34 heures par semaine. Environ le quart des participants ont travaillé moins de 30 heures par semaine.

On sait aussi que les femmes ont travaillé 31 heures par semaine en moyenne pendant cette période alors que les participants en réinsertion en emploi prestataires de l'assistance-emploi n'ont travaillé que 18 heures en moyenne par semaine.

La majorité des personnes (81 %), ont été satisfaites du nombre d'heures qu'elles ont travaillées en moyenne par semaine dans l'emploi qu'elles ont occupé lors de leur participation.

Le salaire horaire moyen a été de 12,36 \$, soit 13,74 \$ dans le cas des participants en maintien en emploi comparativement à 11,11 \$ pour ceux en réinsertion en emploi. Ce salaire horaire moyen a été plus élevé chez les hommes, soit 12,98 \$ par rapport à 10,99 \$ pour les femmes. Aussi, les participants venant de régions centrales ont gagné en moyenne 14,85 \$ de l'heure par rapport à 11,86 \$ pour les participants de régions éloignées.

La figure 7 qui suit présente le pourcentage de personnes en fonction du salaire horaire dans l'emploi qu'ils ont occupé lors de leur participation. D'après ces résultats, un peu plus du tiers des participants ont gagné en moyenne moins de 9,00 \$ de l'heure (34 %).

Tableau 29

Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et salaire horaire moyen dans l'emploi que les personnes ont occupé pendant leur participation à un PPTA

Indicateurs	Groupe				Total (n=472)	
	Maintien en emploi (n=222)		Réinsertion en emploi (n=250)			
	%	Moy.	%	Moy.	%	Moy.
Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine		34		33		34
Satisfaction du nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine	82		80		81	
Salaire horaire moyen		13,74		11,11		12,36

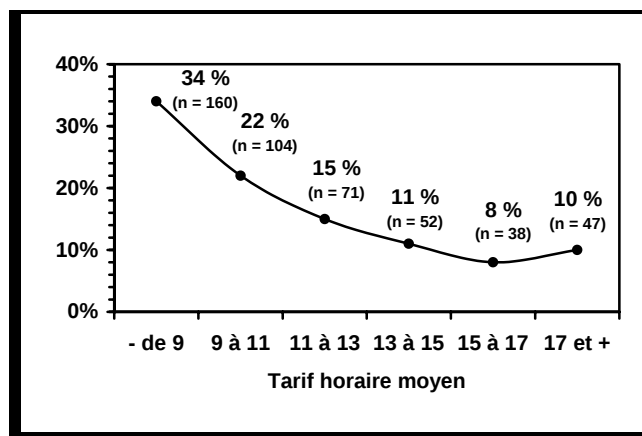


Figure 7

Pourcentage de personnes en fonction du salaire horaire moyen dans l'emploi qu'elles ont occupé lors de leur participation à un PPTA

Le tableau 30 présente le lien entre l'emploi occupé pendant la participation chez les personnes en réinsertion en emploi et certains aspects concernant le projet pilote comme tel ou les participants. Un peu plus de sept personnes sur dix (73 %) ont occupé au moins un emploi pendant leur participation qui correspondait au genre de travail souhaité. Les deux tiers des personnes en réinsertion en emploi ont également occupé au moins un emploi pendant cette période qui était directement relié à leurs compétences (66 %). Près de trois personnes sur cinq ont affirmé qu'elles ont obtenu un emploi pendant leur participation grâce au projet (58 %). Enfin, pour un peu plus de la moitié des personnes, au moins un des emplois occupés pendant leur participation était dans le même domaine que le projet (53 %)

Tableau 30

Proportion selon l'emploi occupé pendant la participation et certains aspects concernant le projet et les personnes en réinsertion en emploi

Relation	Réinsertion en emploi (n=250) %
Emploi correspondant au genre de travail souhaité	73
Emploi directement relié aux compétences professionnelles	66
Obtention de cet emploi grâce au projet	58
Emploi dans le même domaine que le projet	53

5.8 SOMMAIRE DES RÉSULTATS SUR LA PARTICIPATION

Cette section présente une synthèse du chapitre décrivant la période de participation. On y traite des raisons de la participation, de sa durée, des principales activités réalisées, de la satisfaction des personnes participantes, et de leur perception des effets globaux des projets. La situation d'emploi en cours de participation est également décrite.

- Bien que l'entente initiale a couvert la période 2000 – 2003, les projets se sont surtout réalisés en 2001 (8 projets) et en 2002 (15 projets). La durée moyenne des projets pilotes a été de 17 mois.
- Les besoins qui ont amené les personnes à participer à un projet de réinsertion en emploi sont reliés à un soutien à la recherche d'un emploi. Pour d'autres, cela passe par l'acquisition d'une formation ou par une réorientation de carrière. Des besoins liés à la reconnaissance sociale ou à l'établissement de liens sociaux ont aussi été mentionnés.
- Les activités réalisées dans le cadre des projets pilotes étaient variées et elles reflètent la diversité des projets expérimentés. On semble avoir combiné l'approche individuelle (entrevues individuelles (85 %) et rencontres régulières avec un conseiller (71 %)) et de groupe (sessions d'information concernant le projet (69 %) et entrevues de groupe (67 %)). Les autres activités sont directement reliées aux besoins identifiés par les clients (recherche d'emploi, planification de carrière, formation, etc.).
- La satisfaction est élevée aussi pour les processus au début et en cours de participation (informations, accueil). Le suivi après la participation reçoit toutefois une appréciation un peu plus faible.
- Les participants considèrent dans une bonne proportion que le projet pilote auquel ils ont participé est satisfaisant dans son ensemble (86 %) et qu'il mérite d'être recommandé à d'autres travailleurs âgés (89 %). Toutefois, une plus faible proportion (79 %) de participants considère que le projet pilote était bien adapté aux travailleurs âgés. C'est aussi le cas lorsqu'on interroge les personnes sur la réponse du projet pilote à leurs attentes puisque près du quart (24 %) mentionne de manière insuffisante ou pas du tout. Pour un grand nombre de personnes, la réponse à leurs attentes passe par l'obtention d'un emploi ou leur maintien en emploi, ce qui n'a pas été le cas pour tous. Cela vient donc affecter le taux de satisfaction lié à leurs attentes. Le soutien offert et la qualité de la formation sont d'autres facteurs qui influencent la perception de la réponse aux attentes.
- En termes d'effets, les perceptions des participants sont modérées. La contribution au développement de nouvelles compétences obtient le plus haut pourcentage (80 %). On est moins nombreux à croire à des effets de prévention (64 %) et de mobilité interne (66 %) pour les participants dans les projets de maintien en emploi. La prévention au recours à un soutien public du revenu est un effet davantage perçu par les prestataires actifs de l'assurance-emploi (77 %).
- L'occupation d'un emploi lors de la participation concerne 18 % des participants à des projets de réinsertion en emploi. Certains projets pilotes

prévoient l'occupation d'un emploi en cours de participation, notamment des projets de formation en entreprise. Pour les projets de maintien en emploi, on a observé que la plupart des personnes (93 %) ont occupé le même poste aux mêmes conditions.

CHAPITRE 6 : EFFETS À COURT TERME

6.1 SITUATION D'EMPLOI APRÈS LA PARTICIPATION

Cette section présente les principaux indicateurs d'emploi pour l'ensemble des personnes ayant participé à un PPTA et pour le regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale.

6.1.1 PRÉSENCE PONCTUELLE EN EMPLOI (AU MOMENT DU SONDAGE)

En moyenne, le sondage a été réalisé 11,6 mois après la fin de la participation. Le tableau 31⁹ présente la présence ponctuelle en emploi (au moment du sondage). Un peu plus de la moitié des participants occupaient un emploi au moment du sondage (54 %) dont près des deux tiers (65 %) occupaient un emploi à temps plein et le tiers (35 %), un emploi à temps partiel.

Pour les personnes en réinsertion en emploi, près la moitié (49 %) occupaient un emploi au moment du sondage. Près de neuf personnes sur dix en maintien en emploi (88 %) occupaient un emploi au moment du sondage.

Tableau 31

Taux de présence en emploi des participants au moment du sondage

Indicateur	Groupe		Total (n=1 464)
	Maintien en emploi (n=173)	Réinsertion en emploi (n=1 291)	
	%	%	%
Présence ponctuelle en emploi	88	49	54

Le tableau 32 présente le pourcentage de personnes en réinsertion en emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage en fonction du statut selon le soutien public du revenu des personnes au début de leur participation à un PPTA. Selon ces résultats, le tiers des personnes qui avaient le statut de prestataires de l'assistance-emploi (32 %) occupaient un emploi au moment du sondage, alors que chez celles qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi, personnes admissibles de l'assurance-emploi ou personnes sans soutien public du revenu, il s'agissait plutôt de 56, 42 et 45 %.

⁹ Tous les tableaux et les figures présentés dans les sections 6.1 à 6.4 ne tiennent pas compte des personnes n'ayant pas terminé ni complété leur participation au moment du sondage.

Tableau 32

Pourcentage de personnes en emploi au moment du sondage en fonction de leur statut selon le soutien public du revenu au début de leur participation pour les participants en réinsertion

Statut selon le soutien public du revenu	Occupation d'un emploi
	Réinsertion en emploi (n=1 291)
	%
Prestataire de l'assistance-emploi	32
Prestataire actif de l'assurance-emploi	56
Personne admissible de l'assurance-emploi	42
Personne sans soutien public du revenu	45

La présence ponctuelle en emploi est plus élevée pour les hommes, soit 56 % par rapport à 50 % pour les femmes. Selon la figure 8, 58 % des personnes réinsertion en emploi âgées entre 50 et 54 ans étaient en emploi au moment du sondage comparativement à 50 et 32 % pour celles âgées respectivement de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans. Il s'agit de 71, 92 et 82 % dans le cas des personnes en maintien en emploi et de 60, 55 et 41 % pour l'ensemble des participants.

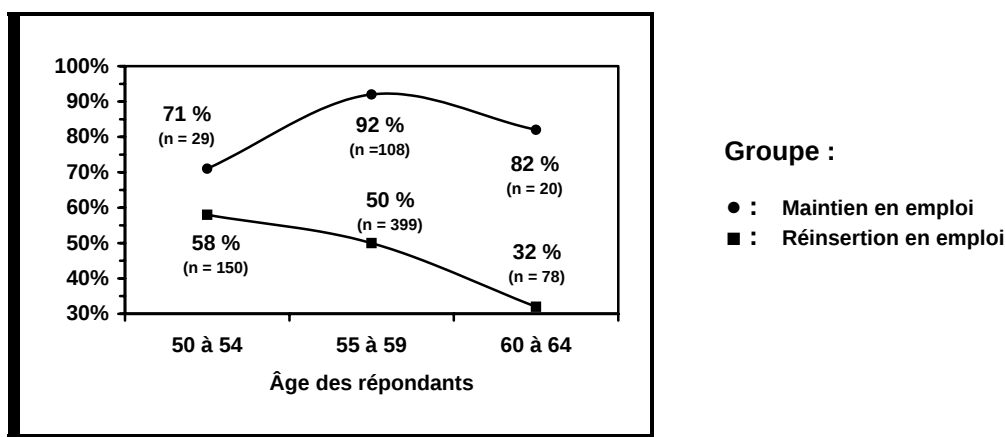


Figure 8

Pourcentage de participants qui occupaient un emploi au moment du sondage en fonction de leur âge

Selon le tableau 33, la présence ponctuelle en emploi est proportionnellement plus forte chez les participants ayant atteint le niveau secondaire 1 à 4 (67 %). Ce dernier résultat est vrai tant pour les personnes en réinsertion en emploi (60 %) que pour les personnes en maintien en emploi (96 %). Les personnes participantes en maintien en emploi et de scolarité de niveau primaire ont un pourcentage de 100 %.

Tableau 33

Taux de présence en emploi au moment du sondage en fonction du niveau de scolarité atteint

Niveau de scolarité atteint	Occupation d'un emploi		
	Groupe		Total (n=1 464)
	Maintien en emploi (n=173)	Réinsertion en emploi (n=1 291)	
	%	%	
Niveau primaire	100	43	52
Niveau secondaire 1 à 4	96	60	67
Niveau secondaire 5	75	53	55
Niveau professionnel	67	40	43
Niveau collégial	78	52	55
Niveau universitaire	85	41	47

$$\chi^2 = 15,18; \alpha = 0,01$$

Selon le tableau 34, 88 % des personnes ayant participé à des projets en gestion prévisionnelle étaient en emploi au moment du sondage. Cela s'explique par le fait que les participants étaient tous en maintien en emploi. L'autre type de projet pilote qui obtient le taux de présence ponctuelle en emploi le plus élevé est la formation générale ou spécifique (59 %). Les projets pilotes associés à une fermeture ou un licenciement ont un taux de 56 %, soit assez près de trois participants sur cinq. Pour tous les autres regroupements des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale, le taux est d'environ une personne sur deux, soit 47 et 50 %, en emploi au moment du sondage.

Tableau 34

Taux de présence en emploi au moment du sondage en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale

Regroupement des projets pilotes	Présence ponctuelle en emploi
	%
Recherche d'emploi (n=388)	47
Formation (n=127)	59
Formation en entreprise (n=487)	47
Fermeture ou licenciement (n=252)	56
Gestion prévisionnelle (n=163)	88
Autres projets (n=47)	50

6.1.2 PRINCIPALE OCCUPATION AUTRE QUE L'EMPLOI AU MOMENT DU SONDRAGE

Les résultats du tableau 35 nous informent que près de trois participants sur dix (29 %) au moment du sondage étaient à la maison sans être à la recherche d'un emploi. Près d'une personne sur dix (8 %) était à la retraite à ce moment. Dans les deux cas, ce sont surtout des

travailleurs d'expérience dans des projets de réinsertion en emploi. Ils se sont vraisemblablement découragés dans leur recherche d'emploi. Enfin, une personne sur vingt (5 %) était à la recherche d'un emploi au moment du sondage.

Tableau 35

Principale occupation autre que l'emploi des participants au moment du sondage

Principale occupation	Groupe		Total (n=1 464)
	Maintien en emploi (n=173)	Réinsertion en emploi (n=1 291)	
	%	%	%
À la retraite	1	9	8
À la maison à la recherche d'un emploi	1	6	5
À la maison sans recherche d'emploi	9	32	29
Autres	1	4	4

6.1.3 AUTRES INDICATEURS DE LA SITUATION D'EMPLOI

PRÉSENCE CUMULATIVE EN EMPLOI

Le tableau 36 présente les résultats à l'indicateur de présence cumulative en emploi après la participation à un PPTA. Les deux tiers des personnes ont occupé au moins un emploi après leur participation (67 %). Ce taux est de 63 % pour les personnes en réinsertion. Ce taux atteint 92 % dans le cas des participants en maintien en emploi. Parmi celles ayant occupé au moins un emploi, quatre personnes sur cinq (82 %) ont en occupé un seul entre la fin de leur participation et le moment de la réalisation du sondage, 15 % en ont eu deux et 3 % en ont eu trois ou plus.

Tableau 36

Taux de présence cumulative en emploi pour l'ensemble des personnes après leur participation à un PPTA

Indicateur	Groupe		Total (n=1 464)
	Maintien en emploi (n=173)	Réinsertion en emploi (n=1 291)	
	%	%	%
Présence cumulative en emploi	92	63	67

Le tableau 37 montre les résultats de l'indicateur de présence cumulative en emploi en fonction de regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale. Lorsque l'on analyse les résultats de l'indicateur de présence cumulative en emploi par regroupement des projets pilotes, on observe sans surprise un taux beaucoup plus élevé pour les projets en gestion prévisionnelle (92 %). Comparativement à l'indicateur de présence ponctuelle, on observe des

variations plus fortes pour l'indicateur de présence cumulative en emploi pour les autres regroupements. Ces sont les projets pilotes qui incluent de la formation qui ont les taux les plus élevés, soit 69 % pour la formation générale ou spécifique et 65 % pour la formation en entreprise. Les projets de recherche d'emploi (59 %) et autres obtiennent les taux les plus faibles (55 %).

Pour les personnes n'ayant pas occupé d'emploi après leur participation à un PPTA (n=492), on leur a demandé ce qui pouvait expliquer cette situation. Les principales raisons qu'elles ont invoquées sont les suivantes :

- difficulté à trouver un emploi – manque de travail (33 %);
- réticence des employeurs à embaucher des travailleurs âgés (26 %);
- problèmes de santé personnels (15 %);
- décision personnelle de prendre sa retraite (8 %);
- retour aux études – décision de poursuivre ses études (5 %);
- autres raisons (14 %).

Tableau 37

Taux de présence cumulative en emploi en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale

Regroupement des projets pilotes	Présence cumulative en emploi
	%
Recherche d'emploi (n=388)	59
Formation (n=127)	69
Formation en entreprise (n=487)	65
Fermeture ou licenciement (n=252)	64
Gestion prévisionnelle (n=163)	92
Autres projets (n=47)	55

PROPORTION DE TEMPS EN EMPLOI

Le tableau 38 présente les résultats à l'indicateur de proportion de temps en emploi après la participation. Il s'agit ici d'un indicateur qui permet de minimiser les effets de la variation de la durée différente de la période post-participation d'un regroupement de projets à l'autre.

L'ensemble des participants ont été en emploi dans une proportion de temps de 39 % en moyenne. Ce taux est calculé à partir du rapport entre le nombre de semaines de travail sur le nombre de semaines entre la date de fin de participation et celle de la réalisation du sondage. La proportion est de 32 % pour les personnes en réinsertion et de 85 % pour celles en maintien en emploi. Si l'on tient compte uniquement des personnes qui ont occupé au moins un emploi après leur participation, la proportion de temps passe de 39 à 58 %, soit 30,2 semaines environ.

Tableau 38

Proportion de temps en emploi pour l'ensemble des personnes après leur participation à un PPTA

Indicateur	Groupe		Total (n=1 464)
	Maintien en emploi (n=173)	Réinsertion en emploi (n=1 291)	
	%	%	%
Proportion de temps en emploi	85	32	39

La proportion moyenne de temps en emploi après leur participation à un PPTA est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, soit 44 % comparativement à 35 %. La figure 9 présente le pourcentage de personnes en fonction de cette proportion moyenne de temps en emploi après leur participation à un PPTA. Plus d'une personne sur dix (12 %) a travaillé dans une proportion de temps de plus de 75 % en moyenne dans la période suivant sa participation à un PPTA.

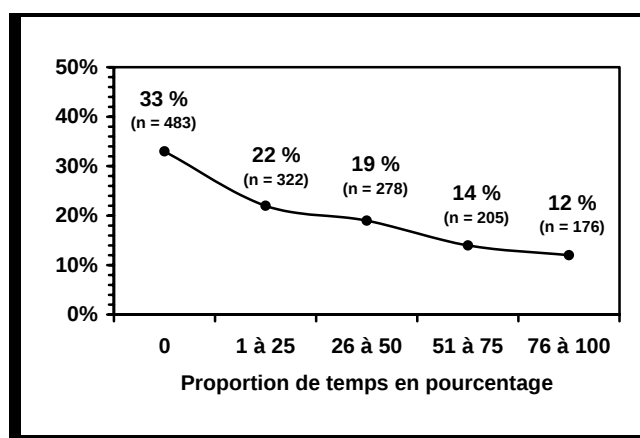


Figure 9

Pourcentage de personnes en fonction de la proportion de temps en emploi après leur participation à un PPTA

Le tableau 39 présente les résultats à l'indicateur de proportion de temps en emploi après la participation en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale. L'ensemble des personnes ayant participé à des projets de gestion prévisionnelle ont été en emploi après leur participation dans une proportion de 85 % en moyenne. Il s'agit de 34 % dans le cas des personnes ayant participé à des projets de formation générale ou spécifique ou de formation en entreprise. Pour les projets de recherche d'emploi (31 %) et de fermeture ou licenciement (30 %), la proportion est un peu plus faible. Les autres projets pilotes ont une proportion de 24 %.

Tableau 39

Proportion de temps en emploi en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale

Regroupement des projets pilotes	Proportion de temps
	%
Recherche d'emploi (n=388)	31
Formation (n=127)	34
Formation en entreprise (n=487)	34
Fermeture ou licenciement (n=252)	30
Gestion prévisionnelle (n=163)	85
Autres projets (n=47)	24

NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES EN MOYENNE PAR SEMAINE ET SALAIRE HORAIRE MOYEN

Le tableau 40 présente le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et le salaire horaire moyen obtenu dans l'emploi ou les emplois occupés après la participation à un PPTA. Le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine a été estimé à 33 heures environ, soit 36 heures dans le cas des personnes en maintien en emploi comparativement à 32 heures pour les personnes en réinsertion en emploi. Le salaire horaire moyen pour l'emploi ou les emplois occupés après la participation à un PPTA a été de 14,33 \$ pour les personnes en maintien en emploi et à 12,88 \$ pour celles en réinsertion en emploi. Il était respectivement 13,90 \$ et 14,07 \$ pour l'emploi ou les emplois précédant la participation à un PPTA. Pour les personnes en maintien en emploi, il y a eu une légère hausse tandis qu'à l'inverse, les personnes en réinsertion en emploi ont vu en moyenne leur salaire horaire diminuer. Une partie d'entre elles ont donc accepté un ou des emplois moins bien rémunérés que ceux qu'elles occupaient antérieurement.

Ce salaire horaire moyen est aussi un peu plus élevé chez les hommes que chez les femmes, soit 13,84 \$ comparativement à 11,96 \$.

Tableau 40

Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et salaire horaire moyen pour l'ensemble des personnes ayant occupé au moins un emploi après leur participation à un PPTA

Indicateurs	Groupe		Total (n=977)
	Maintien en emploi (n=161)	Réinsertion en emploi (n=816)	
	Moy.	Moy.	Moy.
Nombre d'heures travaillées par semaine	36	32	33
Salaire horaire moyen	14,33	12,88	13,12

La figure 10 montre le pourcentage de personnes selon le salaire horaire moyen dans l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés après leur participation à un PPTA. Selon ces résultats, le tiers des personnes concernées ont gagné moins de 9,00 \$ dans l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés après leur participation à un PPTA (33 %).

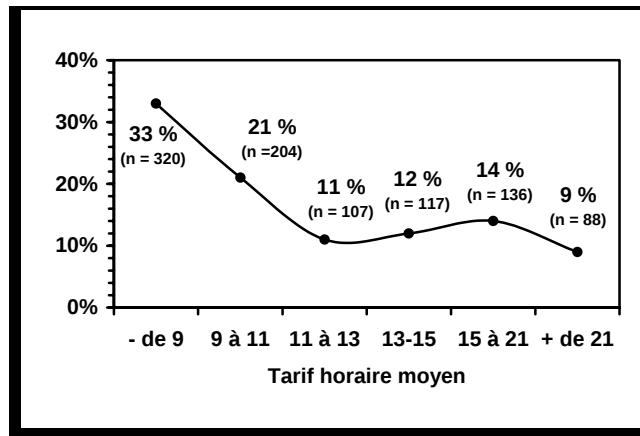


Figure 10

Pourcentage de personnes en fonction du salaire horaire moyen obtenu dans l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés après leur participation à un PPTA

Le tableau 41 montre le salaire horaire moyen après la participation en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale. Ce sont les personnes qui ont participé à d'autres projets pilotes (15,78 \$) et à des projets de gestion prévisionnelle (14,41 \$) qui ont le plus haut salaire horaire moyen dans l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés après leur participation.

Tableau 41

Salaire horaire moyen en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale

Regroupement des projets pilotes	Salaire horaire moyen
	Moy.
Recherche d'emploi (n=388)	13,35
Formation (n=127)	12,66
Formation en entreprise (n=487)	11,60
Fermeture ou licenciement (n=252)	13,13
Gestion prévisionnelle (n=163)	14,41
Autres projets (n=47)	15,78

F = 3,10; α = 0,09

SATISFACTION DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES EN MOYENNE

Le tableau 42 décrit le pourcentage de personnes en réinsertion qui ont été satisfaites du nombre d'heures travaillées en moyenne après leur participation à un PPTA. Selon les résultats obtenus, 85 % d'entre elles en ont été satisfaites. Il s'agit surtout de participants venant des

régions éloignées dans une proportion de 86 % par rapport à 79 % chez ceux provenant des régions centrales.

Tableau 42

Satisfaction en rapport au nombre d'heures travaillées en moyenne pour les personnes ayant occupé au moins un emploi après leur participation à des projets de réinsertion en emploi

Indicateur	Réinsertion en emploi (n=816)
	%
Satisfaction du nombre d'heures travaillées en moyenne	85

Selon le tableau 43, le pourcentage de personnes satisfaites du nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine dans l'emploi ou les emplois occupés après leur participation augmente progressivement en rapport avec ce nombre d'heures. On constate que 53 % des participants dans des projets de réinsertion en emploi sont satisfaits de n'avoir travaillé que 20 heures ou moins par semaine.

Tableau 43

Répartition selon le nombre d'heures travaillées dans l'emploi ou les emplois occupés par les personnes après leur participation à des projets de réinsertion en emploi et leur satisfaction

Nombre d'heures travaillées	Réinsertion en emploi (n=816)
	Pourcentage de satisfaction
	%
20 et moins	53
21 à 30	81
31 à 35	95
36 à 39	93
40	98
41 et plus	88

Le tableau 44 qui suit présente les liens entre l'emploi ou les emplois que les personnes en réinsertion en emploi ont occupés après leur participation à un PPTA et leurs intérêts et compétences.

Selon ces résultats, 70 % des personnes ont mentionné que l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés après leur participation étaient reliés à leurs intérêts professionnels.

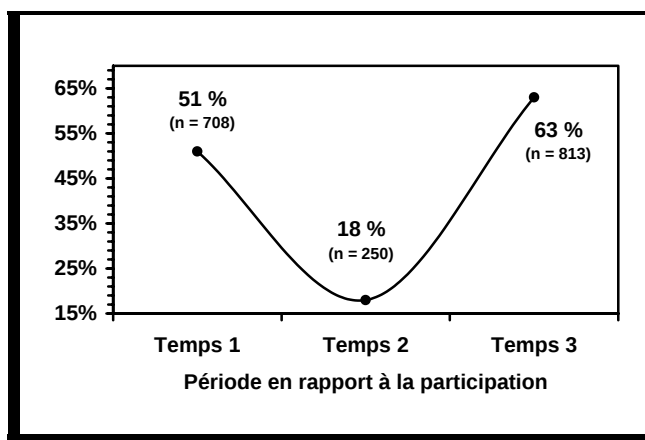
On constate que 73 % des personnes ont mentionné qu'il y avait un lien entre l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés après leur participation et leurs compétences professionnelles. Ce sont tout particulièrement les femmes dans une proportion de 78 % par rapport à 67 % chez les hommes.

Tableau 44

Répartition selon les intérêts et compétences professionnels des personnes et l'emploi ou les emplois qu'elles ont occupés après leur participation à un PPTA

Relation	Réinsertion en emploi (n=813)
	%
Intérêts professionnels et emploi	70
Compétences professionnelles et emploi	73

La figure qui suit montre le taux de présence en emploi selon différentes périodes en rapport avec la participation à un PPTA lorsqu'il s'agissait de projets de réinsertion en emploi.



Légende :

- Temps 1 : Dans les 12 mois avant la participation
- Temps 2 : Pendant la participation
- Temps 3 : Dans les 12 mois en moyenne après la participation

Figure 11

Taux de présence cumulative en emploi chez les personnes en réinsertion en emploi selon différentes périodes en rapport à la participation à un PPTA

On constate donc que, globalement, on retrouve une plus forte proportion de personnes en emploi après la participation que la proportion de personnes en emploi dans les douze mois précédant. Cela démontre qu'à la suite de la participation à un PPTA, des personnes qui n'avaient pas occupé d'emploi depuis au moins un an ont retrouvé un emploi.

Environ 16 % des personnes qui ont complété leur participation et occupé au moins un emploi dans l'année précédant cette participation ont travaillé pendant leur participation. Il s'agit de 18 % dans le cas des personnes qui ont complété leur participation mais n'ayant pas travaillé dans l'année précédant leur participation. Également, 70 % des personnes ayant complété leur participation et occupé au moins un emploi dans les 12 mois précédant leur participation ont occupé au moins un emploi après leur participation. Il s'agit de 52 % dans le cas des personnes ayant complété leur participation mais n'ayant pas occupé d'emploi avant leur participation. Ce dernier résultat est fort intéressant puisqu'un peu plus de la moitié des personnes qui n'ont pas travaillé dans l'année précédant leur participation à un PPTA ont réussi à occuper au moins un emploi après cette participation.

6.2 UTILISATION DE PRESTATIONS APRÈS LA PARTICIPATION

Le tableau 45 qui suit présente le pourcentage de personnes qui ont reçu de prestations après leur participation à un PPTA. Selon ces résultats, 15 % des participants ont reçu des prestations de l'assistance-emploi après leur participation à un PPTA. Pour les personnes en réinsertion en emploi, la proportion est de 16 %.

Tableau 45

**Utilisation de prestations par les
personnes après leur participation à un PPTA**

Indicateurs	Groupe		Total (n=1 464)
	Maintien en emploi (n=173)	Réinsertion en emploi (n=1 291)	
	%	%	%
Assistance-emploi	5	16	15
Proportion de temps à l'assistance-emploi	3	10	9
Assurance-emploi	16	26	25
Proportion de temps à l'assurance-emploi	5	9	8

Selon le tableau 46, ce sont davantage celles qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au début de leur participation qui en ont reçues après cette participation, soit 79 % comparativement à 11 % pour celles qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi, 20 % pour celles qui étaient des personnes admissibles de l'assurance-emploi et seulement 3 % pour les personnes sans soutien public du revenu au début de leur participation. Dans le cas des personnes qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au début de leur participation, 38 % d'entre elles en ont reçues après leur participation. Les personnes admissibles de l'assurance-emploi en ont reçues dans une proportion de 26 %. Enfin, respectivement 11 % et 6 % des prestataires de l'assistance-emploi et des personnes sans soutien public du revenu ont eu des prestations de l'assurance-emploi après leur participation.

Tableau 46

Utilisation de prestations de l'assistance-emploi après la participation en fonction du statut selon le soutien public du revenu des participants avant leur participation pour les personnes en réinsertion en emploi

Statut selon le soutien public du revenu	Utilisation de prestations	
	Assistance-emploi (n=220)	Assurance-emploi (n=366)
	%	
Prestataire de l'assistance-emploi	79	11
Prestataire actif de l'assurance-emploi	11	38
Personne admissible de l'assurance-emploi	20	26
Personne sans soutien public du revenu	3	6

Les participants ont reçu des prestations de l'assistance-emploi dans une proportion moyenne de temps de 9 %. À titre indicatif seulement, la figure 12 montre le pourcentage de personnes en fonction du nombre de mois à l'assistance-emploi après la participation à un PPTA.

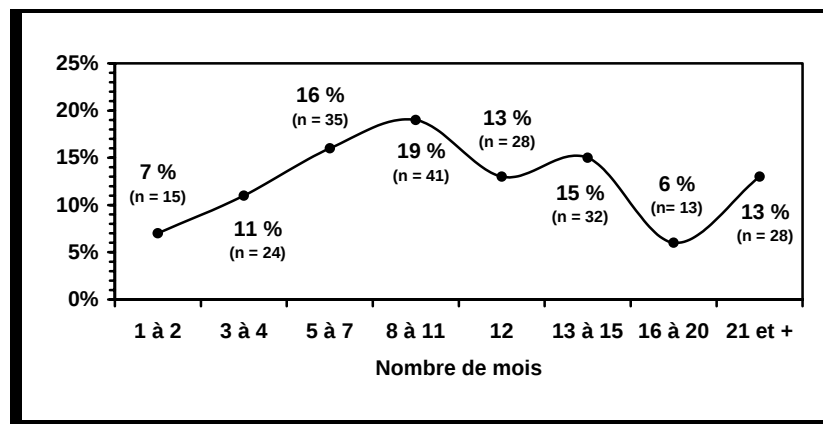


Figure 12

Pourcentage de personnes ayant reçu des prestations de l'assistance-emploi selon le nombre de mois à l'assistance-emploi après leur participation à un PPTA

Selon le tableau 47, ce sont les personnes dans les projets de recherche d'emploi et de formation générale ou spécifique qui ont été plus présentes à l'assistance-emploi après leur participation, soit respectivement 23 et 22 %. Ce taux atteint 15 % pour les autres projets et est de 13 % dans le cas des personnes des projets de formation en entreprise. Seulement 6 % des personnes qui ont participé à des projets implantés à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement partiel de la part de l'employeur ont reçu des prestations de l'assistance-emploi après leur participation.

Les personnes qui ont participé à des projets implantés à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement partiel de la part de l'employeur ont reçu de prestations de l'assistance-emploi après leur participation dans une proportion moyenne de temps négligeable de 1 % seulement. Cette proportion moyenne de temps atteint 15 % dans le cas des personnes ayant participé à des projets de formation générale ou spécifique.

On constate aussi que 25 % des personnes ont reçu des prestations de l'assurance-emploi après leur participation, soit 16 % des personnes en maintien en emploi et 26 % dans le cas de celles en réinsertion en emploi. Cette proportion est significativement plus élevée chez les hommes en réinsertion en emploi que chez les femmes également en réinsertion en emploi, soit 30 % par rapport à 21 %.

Près de la moitié des personnes ayant participé à des projets implantés à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement partiel de l'employeur (48 %) ont reçu des prestations de l'assurance-emploi après leur participation. Il s'agit de près du quart des personnes dans le cas des projets de formation en entreprise (25 %) et de gestion prévisionnelle (24 %).

Pour l'ensemble des participants, la proportion moyenne de temps à l'assurance-emploi après la participation a été de 8 %. La proportion moyenne de temps à l'assurance-emploi est relativement plus élevée pour les personnes ayant participé à des projets implantés à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement partiel de la part de l'employeur, soit 17 % par rapport à moins de 10 % pour tous les autres projets.

Tableau 47

Indicateurs d'utilisation de prestations en fonction du regroupement des projets pilotes selon la nature de l'intervention principale

Regroupement des projets pilotes	Indicateurs			
	Assistance-emploi		Assurance-emploi	
	Présence	Proportion de temps	Présence	Proportion de temps
	%	%	%	%
Recherche d'emploi (n=388)	23	13	20	7
Formation (n=127)	22	15	13	2
Formation en entreprise (n=487)	13	9	25	8
Fermeture ou licenciement (n=252)	6	1	48	17
Gestion prévisionnelle (n=163)	0	0	24	8
Autres projets (n=47)	15	11	17	5

Encore à titre indicatif, la figure 13 montre le pourcentage de personnes selon le nombre de semaines de prestations de l'assurance-emploi après la participation à un PPTA. Les femmes en réinsertion en emploi ont reçu des prestations de l'assurance-emploi dans une proportion moyenne de temps plus élevée, soit 11 % par rapport à 7 % pour les hommes.

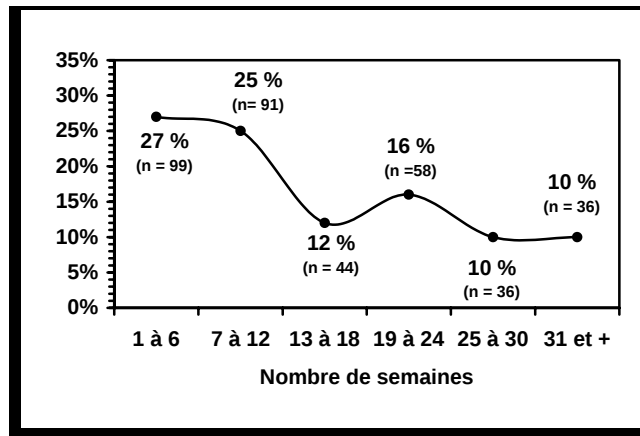
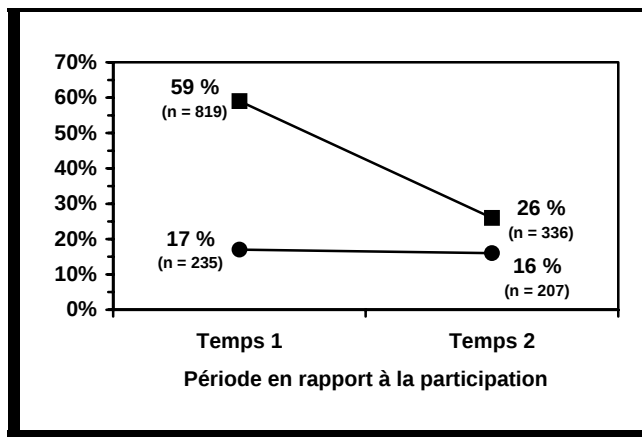


Figure 13

Pourcentage de personnes en fonction du nombre de semaines à l'assurance-emploi après leur participation à un PPTA

La figure 14 présente le taux de présence cumulative à l'assistance-emploi et à l'assurance-emploi avant et après la participation à un PPTA. Il y a diminution de plus de la moitié pour l'assurance-emploi (59 % versus 26 %) et peu de changements sont constatés pour l'assistance-emploi (17 % versus 16 %).



Légende :

Temps 1 : Dans les 12 mois avant la participation

Temps 2 : Dans les 12 mois en moyenne après la participation

● : Assistance-emploi
■ : Assurance-emploi

Figure 14

Taux de présence cumulative à l'assistance-emploi et à l'assurance-emploi chez les personnes en réinsertion en emploi selon différentes périodes en rapport à la participation à un PPTA

6.3 SOMMAIRE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS CONCERNANT LES EFFETS À COURT TERME

Cette section présente une synthèse du chapitre portant sur la période post-participation. On y retrouve la situation d'emploi selon différents indicateurs et l'utilisation de prestations du soutien public du revenu.

EMPLOI

- la présence ponctuelle en emploi présente la situation d'emploi au moment du sondage, soit en moyenne 12 mois après la fin de la participation. Pour les participants à des projets de réinsertion en emploi, la présence était de 49 %. Les participants aux projets de maintien en emploi étaient en emploi dans 88 % des cas. Par rapport aux mesures actives d'Emploi-Québec dont le taux ponctuel en emploi pour les personnes de 45 ans et plus a été estimé à 58 %¹⁰, le taux obtenu dans le cadre des PPTA semble très satisfaisant. Comme pour les mesures actives, le taux varie selon le statut du soutien public du revenu : le plus haut taux est obtenu pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi (56 %) et le plus bas, pour les prestataires de l'assistance-emploi (32 %). Cela ne signifie toutefois pas que les PPTA sont plus efficaces pour les clients de l'assurance-emploi comparativement aux prestataires de l'assistance-emploi. La présence d'un groupe de comparaison permettant de mesurer les effets nets démontrerait possiblement le contraire. Cette étude ne permet pas de statuer sur cette question. Sachant que les personnes de 55 ans et plus s'insèrent plus difficilement en emploi que les autres (y compris les 45-54 ans), en l'absence d'intervention, nous pouvons conclure que les projets pilotes ont des effets positifs et que le niveau de réinsertion est particulièrement élevé.
- La présence cumulative en emploi traduit le fait d'avoir occupé au moins un emploi depuis la fin de la participation. elle est à 63 % pour les projets de réinsertion en emploi et de 92 % pour les projets de maintien en emploi. Par rapport aux mesures actives pour lesquelles nous avons obtenu, dans les 12 mois suivant la participation, un taux de présence cumulative en emploi de 72 % pour les personnes de 45 ans et plus, le taux obtenu pour les PPTA dans le cas des personnes en réinsertion apparaît très satisfaisant surtout en considérant le fait que les personnes de 55 ans et plus se réinsèrent en emploi beaucoup plus difficilement que celles de 45-54 ans. De plus, il est intéressant de noter que les projets pilotes ont permis une réinsertion en emploi pour les personnes qui étaient absentes du marché du travail depuis plus d'un an avant leur participation. Effectivement, le taux de présence cumulative en emploi est de 52 % pour ces personnes et il est de 70 % pour celles qui avaient travaillé l'année précédente.
- Par regroupement des projets selon la nature de l'intervention principale, ce sont les projets de formation générale ou spécifique pour lesquels on observe le plus de réinsertion ponctuelle ou cumulative, suivis des projets liés à une fermeture d'entreprise ou à un licenciement collectif. Les projets de formation en entreprise semblent donner un meilleur résultat pour la présence cumulative que pour la présence ponctuelle. Quant aux projets plutôt axés

¹⁰ Taux provenant de l'évaluation sommative des mesures actives d'Emploi-Québec pour laquelle les résultats ont été pondérés selon le statut du soutien public du revenu afin de refléter les proportions respectées dans les PPTA. Pour l'évaluation des mesures actives, le taux ponctuel est à 23 mois en moyenne après la participation alors qu'il est de 12 mois pour les PPTA.

sur la recherche d'emploi, ils obtiennent des taux un peu plus faibles. Il faut toutefois être prudent dans l'interprétation de ces résultats car on ne contrôle pas les différences dans les caractéristiques des participants d'un regroupement de projets à l'autre.

- Le salaire horaire moyen pour l'emploi ou les emplois occupés après la participation à un projet pilote a été de 12,88 \$ pour les personnes en réinsertion et de 14,33 \$ pour celles en maintien. Il était respectivement à 14,07 \$ et 13,90 \$ pour la période précédant la participation. Des personnes en réinsertion ont vu en moyenne leur salaire horaire diminuer alors que les personnes en maintien en emploi, il y a eu une légère hausse. Une partie des personnes en réinsertion en emploi ont par conséquent accepté des emplois moins bien rémunérés que ce qu'elles avaient antérieurement.
- Près des deux tiers (65 %) des participants en emploi après la participation à des projets de réinsertion ont occupé un emploi à temps plein et le tiers, un emploi à temps partiel. Il est intéressant de noter que 63 % personnes travaillant à temps partiel sont satisfaites du nombre d'heures travaillées.
- Il existe un lien entre l'emploi ou les emplois occupés après la participation à un PPTA et les intérêts (70 %) et les compétences (73 %) professionnels des personnes.

ASSISTANCE-EMPLOI ET ASSURANCE-EMPLOI

- Une personne sur six (16 %) a reçu des prestations de l'assistance-emploi alors qu'on en avait 17 % l'année précédant la participation. Ce ne sont généralement pas les mêmes personnes qui ont eu recours à l'assistance-emploi avant et après leur participation puisque l'on a observé des effets positifs de réinsertion pour les prestataires de l'assistance-emploi après leur participation. La présence à l'assistance-emploi est plus grande pour les personnes ayant participé à des projets de recherche d'emploi (23 %) ou de formation générale ou spécifique (22 %).
- Le quart (26 %) a reçu des prestations de l'assurance-emploi après la participation, ce qui représente en fait moins de la moitié de la proportion des personnes (59 %) qui en ont reçues l'année précédant la participation. La présence à l'assurance-emploi est nettement plus marquée pour les personnes ayant participé à des projets impliquant une fermeture ou un licenciement collectif.

Le tableau 48 qui suit présente finalement une synthèse des principaux résultats obtenus aux indicateurs estimés dans cette étude en fonction du groupe de participants et du moment en rapport à la participation à un PPTA.

Tableau 48

Synthèse des principaux résultats obtenus aux indicateurs estimés dans le cadre de cette étude

Moment par rapport à la participation		Avant			Après		
		12 mois avant la participation			12 mois en moyenne après la participation		
Groupe de participants		M ¹	R ²	T ³	M ¹	R ²	T ³
Indicateurs	Pourcentage ⁴	%	%	%	%	%	%
↓							
Présence ponctuelle en emploi					88	49	54
Occupation d'emploi		100	51	58	92	63	67
Proportion de temps en emploi ⁵		82	29	36	85	32	39
Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine		36	36	36	36	32	33
Satisfaction du nombre d'heures travaillées		84	83	83	81	85	84
Salaire horaire moyen en dollars		13,90	14,07	14,03	14,33	12,88	13,12
Utilisation de prestations de l'assistance-emploi			17		5	16	15
Proportion de temps à l'assistance-emploi ⁵			3		3	10	9
Utilisation de prestations de l'assurance-emploi			59		16	26	25
Proportion de temps à l'assurance-emploi ⁵			28		5	9	8

Légende :

- ¹ Maintien en emploi
- ² Réinsertion en emploi
- ³ Total

⁴ Pourcentage de participants ou de temps sauf dans le cas du nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine et du salaire horaire moyen

⁵ Proportion de temps calculée sur la base de l'ensemble des participants en emploi ou non, à l'assistance-emploi ou non et à l'assurance-emploi ou non

CHAPITRE 7 : CONCLUSION

Ce dernier chapitre permet de répondre aux questions d'évaluation concernant les effets à court terme des projets pilotes 2000 – 2003 sur le maintien ou la réinsertion en emploi des travailleurs âgés qui y ont participé, et de conclure sur ces effets. Il faut toutefois se rappeler qu'une étape ultérieure qui sera réalisée en 2004 – 2005 permettra de mesurer à plus long terme les effets obtenus. De plus, des informations additionnelles provenant des 5 études de cas et d'une enquête auprès des promoteurs et des partenaires ont été recueillies.

Les besoins qui ont amené les travailleurs âgés à participer à un projet de réinsertion en emploi sont variés. Pour plusieurs, ils sont surtout reliés à un soutien à la recherche d'emploi. Pour d'autres, le projet pilote auquel ils ont participé leur a permis l'acquisition d'une formation ou une réorientation de carrière. Des besoins se rapportant à la reconnaissance sociale ou à l'établissement de liens sociaux ont également été mentionnés. Globalement, les travailleurs âgés ont mentionné que le projet auquel ils ont pris part méritait d'être recommandé à d'autres travailleurs d'expérience (89 %). Ce qui indique une perception très positive de la réponse aux besoins. Elle l'est un peu moins lorsque la réinsertion en emploi n'a pas été réussie, ce qui est normal en soi. Une plus faible proportion d'entre eux (79 %) considère que le projet pilote était bien adapté aux travailleurs âgés. Il y aurait donc place à des adaptations plus grandes selon une personne sur cinq.

Il est intéressant de noter, dans le cadre des PPTA, l'ouverture qui a été faite aux travailleurs âgés à des projets de formation. Si on exclut les projets pilotes reliés au maintien en emploi, c'est près de la moitié (47 %) des participants qui ont été dans des projets de formation en entreprise ou de formation générale ou spécifique. Les données statistiques indiquent que la participation à la mesure de formation de la main-d'œuvre représente environ 15 à 20 % de toutes les nouvelles participations pour l'ensemble de la clientèle et cette proportion est encore plus faible pour les 55 ans et plus (8 %). De plus, une recherche récente au ministère¹¹ indique une certaine réticence de plusieurs interlocuteurs à offrir ce type de mesure à des personnes plus âgées en raison du faible rendement anticipé de cette participation à cause de leur âge avancé.

Une forte majorité des personnes ont grandement apprécié les différentes activités auxquelles elles ont participé dans le cadre de leur projet pilote. Les travailleurs âgés ont mentionné dans une forte majorité que le projet pilote auquel ils ont participé a été satisfaisant dans son ensemble (86 %). Leur satisfaction est également élevée en ce qui concerne les processus au début et en cours de participation, soit les informations transmises avant et pendant le projet pilote ainsi que l'accueil reçu de la part du CLE. Le suivi après la participation a reçu toutefois une appréciation un peu plus faible (80 %). En effet, certaines personnes ont affirmé qu'elles auraient souhaité plus de suivi après leur participation. Toutefois, d'autres, surtout celles qui étaient en milieu de travail, ne voulaient pas de suivi après la participation, notamment par crainte d'être étiqueté par leurs collègues de travail.

¹¹ Pour une intervention adaptée aux travailleurs et travailleuses de 45 ans et plus. Rapport non publié. Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES). Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), avril 2004.

Trois travailleurs âgés sur quatre (76 %) ont mentionné que le projet pilote auquel ils ont participé a répondu tout à fait ou assez bien à leurs attentes. Pour plusieurs travailleurs âgés, la réponse à leurs attentes passe par le maintien ou l'obtention d'un emploi, ce qui n'a pas été le cas pour tous. Cela vient donc affecter le taux de satisfaction lié à leurs attentes. Le soutien et la qualité de la formation offerts ont été d'autres facteurs qui ont influencé la perception de la réponse aux attentes.

Si l'on ne tient pas compte du pourcentage de personnes qui n'avaient pas encore terminé leur participation au moment du sondage (9 %), 23 % des participants, autant ceux en réinsertion qu'en réinsertion en emploi, ont interrompu leur participation avant terme. Le retour au travail pour les participants en réinsertion en emploi (37 %) demeure la principale cause d'interruption. Pour d'autres, il s'agit plutôt d'un manque ou perte d'intérêt personnel ou de motivation ou d'un projet ne correspondant pas à leurs besoins (17 %) ou de problèmes de santé (11 %).

Les personnes qui ont participé à des projets de réinsertion en emploi, étaient en emploi au moment du sondage dans 49 % des cas. Il s'agit de 88 % dans le cas de celles en maintien en emploi.

La présence ponctuelle en emploi pour les travailleurs âgés en réinsertion en emploi varie selon le statut du soutien public du revenu : les prestataires actifs de l'assurance-emploi (56 %); les personnes sans soutien public du revenu (45 %); les personnes admissibles de l'assurance-emploi (42 %) et les prestataires de l'assistance-emploi (32 %). Il faut toutefois éviter de conclure que les projets pilotes ont été plus efficaces pour un groupe ou l'autre compte tenu que l'on ne peut pas déterminer ce qui se serait produit en l'absence de ces projets pilotes. On peut par contre supposer que les écarts observés sur ces effets bruts seraient considérablement réduits en terme d'effets nets en se basant sur l'évaluation récente des mesures actives d'Emploi-Québec.

Cette étude donne des résultats bruts qui vont dans le même sens que celle-ci selon le soutien public du revenu et qui inverse l'ordre en ce qui concerne les effets nets. Étant donné que les personnes de 55 ans et plus s'insèrent plus difficilement en emploi que les autres (y compris les 45-54 ans), en l'absence d'intervention, on peut penser que les projets pilotes ont eu des effets nets importants et positifs sur des participants. Près des deux tiers des personnes ayant participé à des projets de réinsertion (63 %) ont occupé au moins un emploi après leur participation. Il s'agit de 92 % chez les personnes en maintien en emploi. Ce taux de présence cumulative en emploi est assez près de celui calculé dans le cadre de l'évaluation des mesures actives d'Emploi-Québec pour la clientèle de 45 ans et plus et qui a été estimé à 72 % lorsque l'on pondère les résultats en fonction du statut du soutien public du revenu. On doit tenir compte dans cette comparaison du fait qu'il est beaucoup plus difficile de réinsérer des personnes de 55 ans et plus que des personnes de 45-54 ans.

Les projets pilotes ont permis une réinsertion en emploi pour 52 % des personnes qui étaient absentes du marché du travail l'année précédant leur participation. Près des deux tiers des travailleurs âgés (65 %) ont occupé un emploi à temps plein après leur participation. Pour les autres ayant occupé un emploi à temps partiel, leur niveau de satisfaction par rapport au nombre d'heures travaillées est tout de même relativement élevé. Enfin, une partie des personnes en réinsertion en emploi ont accepté des emplois moins bien rémunérés par rapport aux emplois qu'elles ont eus dans l'année précédant leur participation.

Les résultats varient en fonction de la nature de l'intervention principale du projet pilote. Les taux en réinsertion sont un peu plus élevés dans les projets de formation. Cela démontre que l'on a

eu raison d'offrir des projets incluant de la formation pour une bonne proportion de participants. Toutefois, les écarts ne sont pas très grands et sont variables d'un indicateur à l'autre. Pour cette raison et parce que les participants ne sont pas semblables d'un regroupement à l'autre, il faut éviter de conclure qu'une approche est meilleure qu'une autre. Tous les types d'intervention obtiennent des effets importants. Cela nous amène à conclure que toutes les approches utilisées donnent des effets intéressants en terme de réinsertion pour les travailleurs âgés qui y ont participé. Le choix des approches doit varier selon les besoins des travailleurs âgés et ces besoins sont diversifiés comme on a pu le constater précédemment. L'obtention d'effets des mesures d'emploi est largement tributaire du choix de la bonne mesure pour la bonne personne, que ce soit pour les travailleurs âgés ou pour les autres groupes. La diversité des projets et des approches offerts constitue un facteur majeur de succès au regard de la réinsertion. De plus, l'évaluation de fonctionnement montre bien l'intensité des efforts déployés dans ces projets tant au regard de l'adaptation à la situation des travailleurs âgés que de l'accompagnement et du suivi de la part des promoteurs et des partenaires. Cela constitue également un autre facteur majeur de succès des PPTA et plaide en faveur d'une utilisation maximale de la flexibilité, provenant de marges de manœuvres possibles, à l'intérieur du cadre opérationnel des mesures actives et des services d'emploi afin d'offrir une réponse bien adaptée aux besoins de la clientèle des 55 ans et plus. Cependant, on se doit de souligner que cette adaptation comporte un prix à payer non négligeable dans le contexte actuel des ressources humaines et financières dont disposent les régions.

Enfin, près du quart des travailleurs âgés (26 %) a reçu des prestations de l'assurance-emploi après leur participation, ce qui représente en fait moins de la moitié de la proportion des personnes (59 %) qui en ont reçues l'année précédant leur participation à des projets pilotes, ce qui constitue aussi un effet important.